

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
REGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS**

**n°2017/29**

**PUBLIE LE LUNDI 10 JUILLET 2017**

## SOMMAIRE

- I Délibération du Bureau Communautaire : Néant
- II Délibérations du Conseil Communautaire du 29 juin 2017
- III Décisions du Président du 05 au 07 juillet 2017

**I**

**DELIBERATION  
DU BUREAU**

# **II**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## COLLECTE - TRAITEMENT DES DECHETS

N° 01C\_29\_06\_2017

### MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENANTS À DÉCHETS - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre de sa compétence «collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers», la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a en charge la fourniture de contenants (bacs, sacs ou colonnes aériennes) pour les différents types de déchets ménagers.

Les marchés en cours pour les bacs et les sacs vont arriver à échéance courant octobre 2017. Il est donc proposé de lancer une consultation en appel d'offres pour une durée de 4 ans (marché de fournitures et services en accord-cadre à bons de commande).

Cet appel d'offres se découpe en trois lots :

- lot n°1 : fourniture de sacs à déchets pour un montant maximum de 1 000 000 euros HT pour 4 ans,
- lot n°2 : fourniture et distribution éventuelle de bacs à déchets pour un montant maximum de 3 000 000 euros HT pour 4 ans,
- lot n°3 : fourniture de points d'apports volontaires aériens pour un montant de 1 000 000 euros HT pour 4 ans.

**Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux du mercredi 07 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- de lancer une procédure d'appel d'offres d'une durée de 4 ans pour la fourniture des différents contenants,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant après attribution de la commission d'appels d'offres

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Brigitte PASSEBOSC**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## FOURRIERE - CIMETIERES ANIMALIERS

N° 02C\_29\_06\_2017

### FOURRIÈRE ANIMALE INTERCOMMUNALE DE LA CAB - CONVENTION EN VUE DE CÉDER LES ANIMAUX ISSUS DE LA FOURRIÈRE À DES ASSOCIATIONS OU FONDATEIONS ANIMALES

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) exerçait au titre de ses compétences facultatives l'activité de fourrière et de refuge depuis 1985 et du cimetière animalier depuis 1992.

Par courrier en date du 16 janvier 2017, la Préfecture du Pas-de-Calais, Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a demandé à la CAB d'arrêter son activité refuge.

Par délibération du 6 avril 2017 le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts qui entreront en vigueur une fois l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais devenu exécutoire et comportant la suppression de la compétence facultative «refuge». La CAB demeure compétente pour la fourrière et le cimetière animaliers.

En vertu du nouveau code rural et de la pêche maritime et notamment de son article L 214-6-II, la cessation de l'activité refuge entraîne par conséquent l'obligation de placement des animaux issus de la fourrière aux associations ou fondations de protection des animaux.

**Après avis de la commission Services Publics Intercommunaux en date du 07 juin 2017**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions fixant les modalités de cession des animaux issus de la fourrière, entre la CAB et les associations ou fondations de protection des animaux et tout document inhérent à ce dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Brigitte PASSEBOSC**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 05C\_29\_06\_2017

### BOURSE À L'APPRENTISSAGE

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figurent le soutien au commerce et à l'artisanat ainsi que la promotion des filières spécifiques du Boulonnais telles que l'agriculture.

La bourse à l'apprentissage a été lancée après délibération du Conseil communautaire du 09 avril 2015. En 5 mois, ce sont 16 bourses qui ont été attribuées à des entreprises artisanales situées dans 9 communes de l'agglomération représentant une consommation de 75 % de l'enveloppe dédiée.

La décision de lancer la seconde édition de la bourse à l'apprentissage a été prise lors du Conseil communautaire du 24 mars 2016. Le dispositif a été élargi à l'ensemble des entreprises de moins de 10 salariés inscrits aux registres de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ainsi qu'à celles relevant du régime agricole. 24 entreprises de 9 communes différentes ont bénéficié d'une subvention (98,33 % de l'enveloppe consommée). La Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) avait également mis en place le dispositif et 6 entreprises ont obtenu une bourse (60 % de l'enveloppe dédiée).

Selon la CMA et la CCI, la progression du nombre de contrats d'apprentissage s'est poursuivie cette année au niveau local. Toutefois, le taux de recours à l'apprentissage des entreprises de l'agglomération reste faible, il paraît donc opportun de réitérer la bourse à l'apprentissage.

Doté d'une enveloppe de 20 000 €, ce dispositif garde pour objectif de jouer un effet levier favorable à l'embauche d'apprentis. D'un montant maximum de 500 € pour un mineur et de 1 500 € pour un majeur, la bourse est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage entre un apprenti habitant prioritairement le Boulonnais et un établissement de moins de 10 salariés dont le siège social est situé dans le ressort de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Seuls les établissements enregistrés aux registres de la CMA, de la CCI ou relevant du régime agricole qui n'ont jamais embauché d'apprenti ou dont la fin du dernier contrat d'apprentissage remonte à plus de deux ans sont éligibles. Les contrats d'apprentissage ont par ailleurs débuté le 1<sup>er</sup> Juin 2017. Le versement de l'aide interviendra une fois la première année de contrat révolue, sous réserve de non rupture du contrat.

Une procédure d'instruction liant la CAB, la CMA, la CCI et la Chambre d'agriculture sera mise en place. Sous réserve des crédits disponibles (ligne 90-6714), une convention liera la CAB à l'établissement. Une procédure d'évaluation de l'action sera mise en place.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et**

## Compétitivité du Territoire du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20170629-05C\_29\_06\_2017-DE

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver les conditions d'attribution des subventions aux établissements dans le cadre de la bourse à l'apprentissage dans la limite des crédits disponibles,**
- **de déléguer au Président ou à son représentant la faculté d'attribuer la subvention aux établissements dans les conditions fixées ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil régional dans le cadre des dispositifs d'aides SRDEII ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents et conventions afférents.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 06C\_29\_06\_2017

### INTÉGRATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA CANARDIÈRE À ISQUES AU SEIN DES SITES ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

En date du 13 octobre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a validé l'intégration au sein des parcs d'activités économiques communautaires des sites économiques communaux de Résurgat 2 et 3 (Outreau), de Mont-Joie (Saint Martin Boulogne) et de la zone de la Gare (Neufchâtel-Hardelot).

Faisant suite aux dispositions de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette décision conduit progressivement à une gestion directe de la CAB des espaces communs et parcelles concernés. Ce premier choix s'est basé sur différents critères cumulatifs, liés à la volonté publique d'un aménagement concerté, repris dans un document d'urbanisme et dont la collectivité peut prendre en charge l'entretien des voiries et réseaux divers.

La commune d'Isques, au regard de ces éléments, a souhaité que soit réexaminé le site de la Canardière comptant plusieurs entreprises autour d'une voirie principale. Ce parc communal intègre les critères communautaires. Ainsi, le futur transfert de gestion entraînera ici le transfert des biens, équipements et services publics attachés à la Canardière sur les mêmes principes que la délibération originelle du 13 octobre 2016.

Les conditions financières et patrimoniales des transferts de biens attachés aux zones d'activité sont actées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres à la majorité des deux tiers. Ces délibérations doivent être réalisées au plus tard un an après le transfert de compétence (article L5211-17 du code général des collectivités territoriales).

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 1<sup>er</sup> Juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver l'intégration au sein des parcs d'activités économiques communautaires du site économique de la Canardière à Isques ;**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires avec la commune concernée.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20170629-06C\_29\_06\_2017-DE

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 07C\_29\_06\_2017

### PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION INITIATIVE BOULOGNE-SUR-MER

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat.

La création d'activité contribue en effet à dynamiser le tissu économique et a un impact positif sur l'emploi. Pour certaines personnes, c'est également une opportunité de créer leur propre emploi.

L'association Initiative Boulogne-sur-Mer (IBM) exerce dans le Boulonnais la mission d'accompagnement à la création d'entreprises et de développement d'activités par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro. Cette plate-forme d'initiative locale, en renforçant les fonds propres des porteurs de projets, offre ainsi un appui financier aux projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) contribue financièrement depuis 2001 au fonctionnement de l'association IBM qui a octroyé, en 2016, 62 prêts d'honneur à 50 entreprises de la CAB pour un montant total de 283 000 €. L'association aura ainsi permis de créer ou maintenir 100 emplois en 2016. En 2017, l'association souhaite poursuivre ses missions générales et continuer à développer le « club des parrains ». Pour ce faire, elle sollicite une subvention de 32 000 €.

Il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 27 000 € (montant identique à 2016). Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574), le partenariat entre la CAB et Initiative Boulogne-sur-Mer sera traduit dans une convention d'objectifs qui précisera les modalités de versement de la subvention.

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Après avis de la commission,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'association Initiative Boulogne-sur-Mer au titre de l'année 2017 ;**
- **d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil régional dans le cadre des dispositifs d'aides SRDEII ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs, ainsi que tout document inhérent à ce dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-07C\_29\_06\_2017-DE

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 08C\_29\_06\_2017

### PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION BGE LITTORAL OPALE

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat. La création d'activités contribue en effet à dynamiser le tissu économique et a un impact positif sur l'emploi. Pour certaines personnes, c'est également une opportunité de créer leur propre emploi. Pour mettre tous les atouts de leur côté, les porteurs de projets peuvent faire appel aux services de professionnels comme BGE Littoral Opale dont l'accompagnement apporte une réelle valeur ajoutée (diminution des défaillances, etc.)

En soutenant BGE Littoral Opale, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) vise à renforcer les moyens pour tous les habitants de concrétiser leur initiative économique et à favoriser le taux de pérennisation des projets. Le bilan 2016 est positif :

- 962 jeunes sensibilisés à l'entrepreneuriat dans les établissements scolaires ;
- 320 personnes accueillies et 295 personnes accompagnées ;
- 72 créations pour 75 emplois générés et 10 reprises pour 16 emplois générés ;
- 87 chefs d'entreprise suivis.

La couveuse d'entreprises, quant à elle, a reçu 40 porteurs de projet et a hébergé 24 chefs d'entreprise en test d'activité. Sur 16 sorties, 10 personnes ont créé leur entreprise, 4 ont retrouvé un emploi, 2 se sont réinscrites comme demandeur d'emploi, soit un taux de sorties positives de 88%.

Pour poursuivre les actions engagées, l'association demande à la CAB une participation financière à hauteur de 30 000 € affectés pour :

- 15 000 € au fonctionnement de l'association,
- 15 000 € à l'animation de la couveuse «Objectif entrepreneur».

Il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 27 000 € (montant identique à 2016). Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574-99), le partenariat entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et BGE Littoral Opale sera traduit dans une convention d'objectifs et formalisé par un suivi trimestriel.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Développement économique et portuaire, innovation et compétitivité du territoire du 1<sup>er</sup> Juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'attribuer une subvention de fonctionnement de 27 000 € à BGE Littoral Opale au titre de l'année 2017,**
- **d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil régional dans le cadre des dispositifs d'aides SRDEII ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention**

**correspondante, ou tout document inhérent à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20170629-08C\_29\_06\_2017-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Frédéric CUVILLIER**  
**Le Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 09C\_29\_06\_2017

### AVENANT 1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE

### PLAISANCE - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

Par délibération du 05 octobre 2015, la Région Nord-Pas de Calais a validé le transfert de la compétence « plaisance » à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Par délibération du 15 octobre 2015, la CAB a accepté le transfert de la compétence « plaisance » de la Région Nord-Pas de Calais.

Dans le cadre du projet de réaménagement et d'extension des capacités de plaisance du Bassin Napoléon, porté par la CAB (dont l'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil du bassin d'au moins 100 emplacements), il s'avère nécessaire d'avenanter la convention encadrant le transfert de compétence, afin d'augmenter le périmètre de la compétence transférée. Le point principal de cet avenant porte donc sur la superficie déléguée sur le plan d'eau du bassin Napoléon qui est portée à 2,3 ha (cf. plan en annexe).

Ce projet a été présenté au CLUPP du 11 Juin 2016. Les plaisanciers ont ainsi pris connaissance du projet. Ce dernier a été présenté lors du Conseil Portuaire le 22 Juin 2017. L'avis du Conseil Régional Hauts-de-France sur cet avenant a été sollicité lors de la réunion de la Commission Permanente du 28 Juin 2017.

A noter que cet avenant n'a pas d'impact financier.

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire – Innovation et Compétitivité du Territoire en date du 1<sup>er</sup> juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'autoriser le Président à signer l'avenant 1 à la convention de délégation de la compétence « plaisance » liant la CAB à la Région Hauts-de-France.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
52	0	3
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 10C\_29\_06\_2017

### AVENANT À LA CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION DU DEUXIÈME BÂTIMENT LOCATIF DE MARÉE

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Boulogne-sur-Mer était titulaire d'une concession de terre-pleins accordée aux termes d'un arrêté interministériel du 25 octobre 1960.

Par sous-traité de concession daté du 08 avril 1993, la CCI a mis à disposition du SYNDIVAL, aux droits duquel est venue la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), un terrain sis rue Nicolas Appert et Boulevard de Châtillon à Boulogne-sur-Mer, afin qu'il y soit édifié un bâtiment de marée à usage locatif afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises de la filière. Ce bâtiment (le second, parmi les trois réalisés à la même époque) a été construit et accueille aujourd'hui des entreprises en rez-de-chaussée tout en proposant des bureaux en location à l'étage.

Depuis le 22 juillet 2015, l'exploitation des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais est assurée par la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), nouveau concessionnaire, en lieu et place de la CCI Côte d'Opale. Il convient dès lors de signer un avenant à la convention de sous-traitance d'occupation et d'exploitation du bâtiment collectif de marée dont est bénéficiaire la CAB pour régulariser la situation des les parties prenantes.

**Après avis de la Commission Développement économique et portuaire – Innovation et compétitivité du territoire du 1er juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de sous-traitance d'occupation et d'exploitation du deuxième bâtiment locatif de marée suite au transfert de l'exploitation des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais à la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), nouveau concessionnaire, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## INNOVATION ET COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

N° 11C\_29\_06\_2017

### SOUTIEN DE LA CAB AUX PROJETS UNIV'INNOV' SUR LA PÉRIODE 2017-2020

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable, parmi lesquelles figure l'accompagnement du potentiel d'innovation technologique des entreprises.

L'opération Univ'Innov', portée par l'Université Littoral de la Côte d'Opale (ULCO) depuis 2009, permet à des groupes d'étudiants d'intégrer des entreprises afin d'y réaliser un projet de recherche et développement. Ces étudiants boulonnais, en Master Qualité des Procédés Agroalimentaires et Halieutiques (QPAH) ou Management et Commerce International (MCI), développent un projet innovant au profit de l'entreprise concernée : cahier des charges, étude complète de faisabilité et du projet et, selon les cas, étude de son industrialisation et de sa commercialisation.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) souhaite renforcer et pérenniser son engagement en faveur de ce dispositif. Celui-ci permet aux entreprises locales de développer des projets innovants à moindre coût. Cette démarche facilite, en outre, les rapprochements entre le monde universitaire, les entreprises, le pôle Aquimer et la Plateforme d'Innovations Nouvelles Vagues.

Impulsé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Littoral Hauts-de-France, ce dispositif est désormais animé par l'ULCO en partenariat avec Aquimer. Cette redéfinition des rôles permettra l'intervention accrue du Pôle de Compétitivité, notamment concernant la prospection des projets d'entreprises locales et le suivi des étudiants. Dans ce contexte, la CAB souhaite contribuer à la réussite du dispositif à travers une convention d'objectifs tripartite CAB-ULCO-Aquimer courant sur la période 2017-2020.

L'objectif communautaire est d'accompagner chaque projet à hauteur de 3 000 € maximum avec une enveloppe maximale de 9 000 € par année universitaire. Trois contrats d'objectifs préciseront la participation exacte de la CAB en fonction des projets proposés.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget économique de la CAB.

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 1<sup>er</sup> Juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- **de valider la participation de la CAB au nouveau dispositif Univ'Innov' par le biais d'une subvention de 9 000€ au profit de l'Université du Littoral pour l'année universitaire 2017/2018 ;**
- **d'entériner les conditions de la participation communautaire : 3 000 € maximum par projet dans la limite de 9 000 € par année universitaire ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs tripartite 2017-2020 avec la CAB, l'ULCO et Aquimer.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-11C\_29\_06\_2017-DE

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## COMMUNICATION

N° 12C\_29\_06\_2017

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXPOSITION "BOULOGNE À L'HEURE AMÉRICAINNE -1917, LE MOMENT PERSHING"

À l'occasion des commémorations de la Première Guerre Mondiale, les archives Municipales de Boulogne-sur-Mer organise, avec l'appui de la Mission Centenaire, du 13 juin au 11 novembre 2017, une exposition intitulée «Boulogne à l'heure américaine-1917, le moment Pershing».

Consacrée au débarquement d'un premier contingent d'officiers mené par le général John Pershing, commandant de l'*Américan Expeditionnary Force*, le 13 juin 1917 à Boulogne-sur-Mer, elle évoquera également le lien qui unit Boulogne-sur-Mer aux États-Unis.

Prévue pour être itinérante à terme, cette exposition bilingue sera accompagnée d'un catalogue et fera l'objet de conférences, de visites guidées à destination de tous les publics, d'ateliers et d'un concours mis en place avec l'Éducation Nationale.

Ces dernières actions seront particulièrement destinées aux élèves fréquentant les établissements scolaires de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), du primaire au secondaire.

Dans ce cadre, la CAB souhaite proposer une aide financière aux archives municipales de Boulogne-sur-Mer afin de participer et encourager les actions culturelles à destination des scolaires sur le territoire.

En tant que partenaire, la CAB bénéficiera d'une visibilité sur les différents supports de ce projet.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 023.6573), le partenariat entre la CAB et les archives municipales de la ville de Boulogne-sur-Mer sera traduit par une convention qui précisera les modalités de versement de la subvention.

*Dans le cas du non respect de l'objet et /ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

#### **Le CONSEIL décide :**

**- d'accorder une subvention de 4 000 € aux archives municipales de la ville de Boulogne-sur-Mer pour l'exposition «Boulogne à l'heure américaine-1917, le moment Pershing» ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-12C\_29\_06\_2017-DE

**Jean-Claude ETIENNE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## COMMUNICATION

N° 13C\_29\_06\_2017

### DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION "CATHÉDRALE DE BOULOGNE-SUR-MER"

L'association Cathédrale de Boulogne-sur-Mer organise une nouvelle édition de son spectacle «L'étonnante histoire de Boulogne-sur-Mer» les 26, 27, 28 et 29 octobre 2017.

Sous forme d'un son et lumière joué dans la cathédrale pour 500 spectateurs par représentation, ce spectacle retrace les étapes marquantes de l'histoire du Boulonnais depuis la conquête romaine à nos jours. L'association mobilise une centaine de bénévoles pour cette organisation.

Ce spectacle est dédié à l'animation et la restauration de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer.

Il est proposé d'accorder une subvention de 9 000 € pour cette édition 2017.

Au titre de la communication, les supports de promotion de ce spectacle comporteront le logotype de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Le montant est inscrit au budget 2017, ligne 023.6574

*Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

#### le CONSEIL décide :

- **d'accorder une subvention de 9 000 euros à l'association Cathédrale de Boulogne-sur-Mer pour la manifestation «L'étonnante histoire de Boulogne-sur-Mer» 2017 ;**

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Claude ETIENNE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## COMMUNICATION

N° 14C\_29\_06\_2017

### SUBVENTION POUR LA FÊTE DU PATRIMOINE À HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE

L'Association des Amis du Patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne, organise sa 6<sup>ème</sup> Fête du Patrimoine de la Vallée de la Liane, les 2 et 3 septembre 2017.

Les manifestations gratuites mises en place visent à valoriser le patrimoine, culturel et environnemental, de la Vallée de la Liane. Cette année deux expositions auront lieu au Moulin «Les chemins de petite randonnée du Boulonnais» et «Axe Liane amont». Plusieurs visites guidées et une conférence seront également au programme de ce week-end.

L'association des Amis du patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) à hauteur de 300 € pour l'organisation de cette manifestation populaire.

Il est proposé d'accorder une subvention de 300 € à l'association des Amis du Patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne pour permettre l'organisation de cette fête du patrimoine.

L'association s'engage à mentionner le soutien de la CAB sur ses supports de communication.

Sous-réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 023.6574) du budget communication.

*Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

#### Le CONSEIL décide :

- **d'accorder une subvention de 300 euros à l'association des Amis du Patrimoine d'Hesdigneul-les-Boulogne pour l'organisation de la 6ème Fête du Patrimoine de la Vallée de la Liane ;**

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Claude ETIENNE**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

**COMMUNICATION**  
**N° 15C\_29\_06\_2017**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS**  
**-ASSOCIATION PHILATÉLIQUE DU BOULONNAIS-**

Les 21 et 22 octobre prochain, se déroulera le 60ème anniversaire de l'Association Philatélique du Boulonnais (APB). A cette occasion, l'APB organise le congrès philatélique du groupement Nord-Pas-de-Calais et le championnat philatélique qui l'accompagne réunissant une trentaine d'association philatéliques du Nord-Pas-de-Calais.

Ce rendez-vous d'ampleur régionale nécessite une organisation plus importante et c'est pourquoi l'association APB sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour une participation financière à hauteur de 2500€.

Le montant est inscrit au budget 2017, ligne 023.6574

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Le CONSEIL décide :**

- **d'accorder une subvention de 2500€ à l'association Philatélique du Boulonnais pour l'organisation de leur événement ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Claude ETIENNE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAU - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## COMMUNICATION

N° 16C\_29\_06\_2017

### DEMANDE DE SUBVENTION- ASSOCIATION "CLUB DES CENT CRAVATES"

L'association «Club des Cent Cravates» organise pour la neuvième année, la manifestation « La Gainée » qui a aura lieu les 20 et 21 mai sur les quais de Boulogne-sur-Mer.

Cet événement prend de l'ampleur et attire chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le public s'empare du quai Gambetta pour y déguster la fameuse « gainée » et découvrir le milieu professionnel de la pêche, notamment le métier de fileteur, et profiter des diverses animations proposées.

La vente de « la gainée » permet de récolter des fonds qui sont ensuite redistribués aux associations caritatives du Boulonnais. La subvention attribuée permettra au club des Cent Cravates d'améliorer sa communication et de participer à la remise en état du matériel de cuisson de « la gainée ».

Il est proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 500 € à l'association « Club des Cent Cravates » pour la mise en œuvre de ce grand rendez-vous «La Gainée ».

Les supports de promotion de cette manifestation afficheront le logotype de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), le site de la manifestation arborera également celui-ci.

#### **Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 023.6574)**

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

#### **Il est demandé au CONSEIL :**

- **d'accorder une subvention au « Club des Cent Cravates » d'un montant de 2 500 € pour l'organisation de cette manifestation,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Claude ETIENNE**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 17C\_29\_06\_2017

### PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION BGE LITTORAL OPALE 2017

Les élus communautaires ont défini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat. Cela englobe l'économie sociale et solidaire (ESS) dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) favorise l'essor depuis plusieurs années.

En effet, mêlant objectif économique et finalité sociale, l'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines d'activité, qui repose sur une gouvernance démocratique, et auquel adhèrent des personnes animées par un autre but que le seul partage des bénéfices. Qu'elles aient un statut spécifique (associative, coopérative, mutualiste, fondation) ou non (SA, SAS, SARL), il s'agit bien pour ces entreprises de concilier impératif économique et finalité sociale.

L'accompagnement des projets de création et de développement dans ce domaine requiert donc une expertise, tant sur la gouvernance que le modèle économique. En réponse à ce besoin du territoire, l'offre de l'association BGE Littoral Opale se tourne vers :

- la sensibilisation des porteurs de projet et au-delà la population aux valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire ;
- accompagner les porteurs de projets pour augmenter la viabilité des entreprises ;
- suivre les entrepreneurs pour favoriser la création d'emplois, etc.

Le bilan de l'action 2016 est positif :

- => 73 personnes sensibilisées, 69 porteurs de projet accueillis et 41 projets accompagnés ;
- => 12 nouvelles entreprises créées et 22 qui se sont développées ;
- => 5 nouvelles entreprises créées hors champs de l'ESS ;
- => 17 emplois non délocalisables créés.

Dans ces conditions, la CAB entend poursuivre la participation à l'offre de services de BGE Littoral Opale demandée à hauteur de 20 000 €. D'autres cofinancements devront être réunis par BGE Littoral Opale en sollicitant notamment le Conseil Régional Hauts-de-France et l'Europe.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574-99), le partenariat entre la CAB et BGE Littoral Opale sera traduit dans une convention d'objectifs et formalisé par une programmation et un suivi semestriel (indicateurs d'activités, nombre d'emplois créés, etc).

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 08 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à BGE Littoral Opale ;**

- d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil régional dans le cadre des dispositifs d'aides SRDEII ;

- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 18C\_29\_06\_2017

### PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CIGALES HAUTS-DE-FRANCE

Les élus communautaires ont défini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat. Cela englobe l'économie sociale et solidaire (ESS) dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) favorise l'essor depuis plusieurs années, au regard des enjeux de l'ESS, mêlant objectif économique et finalité sociale.

Acteur de la finance solidaire, l'association régionale des Cigales Hauts-de-France est chargée en premier lieu de l'animation des clubs locaux (Cigal'Opale de 2009 à 2014 et Cigaboul' depuis décembre 2014) qui réalisent du capital-risque en faveur de la création et du développement d'entreprises locales à partir de l'épargne de citoyens.

L'association joue également un rôle de guichet pour le compte du Pôle de la finance solidaire qu'elle compose depuis 2007 avec la Caisse Solidaire, Autonomie et Solidarité et la Nouvelle Économie Fraternelle. En 2017, deux entreprises locales ont été soutenues par le Pôle de la finance solidaire pour un montant de 105 100 €.

Les finances solidaires représentent un levier précieux du développement local. En effet, depuis sa création en 2007, le Pôle a investi 1,4 million € dans 34 entreprises locales permettant la création ou le maintien de 120 emplois. Autrement dit, 1 € injecté par la CAB a généré 25 € injectés par le Pôle de la finance solidaire dans l'économie boulonnaise. Ces retombées positives pour le territoire sont rendues possibles grâce à la présence sur le terrain et au travail de coordination, tout au long de l'année, de l'association régionale des Cigales Hauts-de-France.

En 2017, l'association souhaite poursuivre l'accompagnement des entreprises et maintenir son implication territoriale et sollicite pour ce faire une subvention de 6 000 €. Il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 5 250 €.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6574-99), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide.

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 08 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'attribuer une subvention de 5 250 € à l'association régionale des Cigales Hauts-de-France pour poursuivre l'accompagnement des entreprises et maintenir son implication territoriale ;**
- **d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil régional dans le cadre des dispositifs d'aides SRDEII ;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-18C\_29\_06\_2017-DE

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

N° 19C\_29\_06\_2017

### APPEL À PROJETS DE L'INNOVATION SOCIALE ET SOLIDAIRE 2017

Les élus communautaires ont défini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat.

Cela englobe l'économie sociale et solidaire dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) favorise l'essor depuis plusieurs années. En effet, mêlant objectif économique et finalité sociale, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines d'activité, qui repose sur une gouvernance démocratique, et auquel adhèrent des personnes animées par un autre but que le seul partage des bénéfices. Elle représente un poids non négligeable de l'économie locale avec plus de 1 300 établissements recensés dans le Boulonnais procurant 5 000 postes de travail non délocalisables, soit plus de 10 % de l'ensemble des postes de travail salariés du Boulonnais.

L'innovation est un facteur clé de la compétitivité d'un territoire et l'innovation sociale constitue en tant que telle un levier essentiel pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux sociétaux, auxquels ni les pouvoirs publics ni le marché ne peuvent répondre seuls. En impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, ces innovations concernent autant le produit ou le service, que le mode d'organisation ou de distribution, et elles doivent nécessairement avoir un ancrage territorial fort.

L'appel à projets innovation sociale et solidaire 2017 s'inscrit dans la stratégie locale de développement de l'économie sociale et solidaire et il vise à accompagner :

- les entreprises développant un projet innovant (lignes budgétaires 90-6574-99 pour le fonctionnement / 90-20421-99 pour l'investissement) ;
- les dynamiques innovantes de promotion de l'économie sociale et solidaire (ligne budgétaire 90-6574-99).

Il s'adresse tout autant aux entreprises de l'économie sociale et sociale, creuset d'innovations sociales, qu'aux entreprises «classiques» qui développent des projets socialement innovants en apportant des réponses nouvelles aux besoins sociaux.

Ainsi, l'aide de la CAB peut être levée en phase de création ou de développement de projets innovants créateurs d'emplois non délocalisables et générant des besoins exceptionnels (équipements, étude faisabilité, ...). Les entreprises ne pourront être financées qu'une seule fois dans le cadre de cet appel à projets.

L'aide de la CAB peut également être sollicitée pour accompagner des actions innovantes favorisant une meilleure connaissance de l'économie sociale et solidaire en Boulonnais. Les démarches locales doivent être encouragées en direction de cibles variées : élus, professionnels, étudiants, jeunes créateurs, chefs d'entreprises, grand public... Elles ne doivent pas se limiter à l'édition de support assurant la promotion individuelle des entreprises.

L'aide de la CAB est plafonnée à 50% du coût total du projet dans la limite de 5 000 €. En opportunité, les élus pourront attribuer une aide supplémentaire lorsque le projet a un impact majeur sur l'emploi ou apporte une plus-value particulière pour le territoire.

L'animation de l'appel à projets s'inscrit dans le cadre d'échanges réguliers avec les autres institutions qui interviennent en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Les crédits disponibles sont de 30 000 € : 15 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement. Les dossiers devront être transmis à la CAB au plus tard le 31 Août 2017.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 08 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver l'appel à projets de l'innovation sociale et solidaire suivant les conditions d'attribution précisées ci-dessus, sachant que 30 000 € sont affectés à cet appel à projets (15 000 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement) au budget de la CAB.**
- **d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil régional dans le cadre des dispositifs d'aides SRDEII ;**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

**ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**  
**N° 20C\_29\_06\_2017**  
**PARTICIPATION FINANCIÈRE À PAS-DE-CALAIS ACTIF**

Les élus communautaires ont défini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat.

Cela englobe l'économie sociale et solidaire dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) favorise l'essor depuis plusieurs années. En effet, mêlant objectif économique et finalité sociale, l'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines d'activité, qui repose sur une gouvernance démocratique, et auquel adhèrent des personnes animées par un autre but que le seul partage des bénéficiaires.

Qu'elles aient un statut spécifique (associative, coopérative, mutualiste, fondation) ou non (SA, SAS, SARL), il s'agit bien pour ces entreprises de concilier impératif économique et finalité sociale. L'accompagnement des projets de création et de développement dans ce domaine requiert donc une expertise, tant sur la gouvernance que sur le modèle économique.

Le groupement d'intérêt public Pas-de-Calais Actif (représentant local du réseau France Active) dispose d'une offre de financement et d'accompagnement adaptée aux associations, coopératives, entreprises commerciales agréées qui :

- créent ou consolident des emplois,
- se distinguent par une utilité sociale avérée,
- développent un modèle économique permettant d'assurer la pérennisation des activités économiques et des emplois.

Pour les entrepreneurs confrontés à de problématiques financières qui les empêchent de se concentrer sur leur projet d'entreprise, Pas-de-Calais Actif propose une solution d'accompagnement sur mesure : le Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) en consolidation. Ainsi, le DASESS permet de mobiliser une avance de trésorerie jusqu'à 100 000 € à taux zéro sur une durée de six mois et l'accompagnement technique réalisé par un consultant.

Afin de permettre aux entrepreneurs boulonnais qui connaissent une situation financière tendue d'être accompagnés par le DASESS, et à la CAB de participer aux prises de décision, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à Pas-de-Calais Actif en complément des financements octroyés par l'État, la Région Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 90-6573-Opération ESS), le partenariat entre la CAB et Pas-de-Calais Actif sera traduit dans une convention d'objectifs.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires - Enseignement Supérieur - Santé en date du 08 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'attribuer une subvention de 10 000 € au Groupement d'Intérêt Public Pas-de-Calais Actif ;**

- d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil régional dans le cadre des dispositifs d'aides SRDEII ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Mireille HINGREZ-CEREDA**

**La Vice-Présidente de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**



**CREMATORIUM**  
**N° 21C\_29\_06\_2017**  
**GROUPEMENT DE COMMANDES CAB/SEML PFI DU BOULONNAIS -**  
**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Par délibération en date du 05 février 2016, le Conseil communautaire a délibéré sur la constitution d'un groupement de commandes avec la SEML Prestations Funéraires Intercommunales du Boulonnais pour l'acquisition et la maintenance d'un appareil de crémation et de sa ligne de filtration.

Conformément à l'article 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de constituer une commission d'appel d'offres *ad hoc*. Le représentant de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit être élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres, un suppléant peut également être désigné.

Il est précisé que l'élu désigné par le coordonnateur sera Président de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

-----  
Monsieur le Président propose les candidatures de Claude COUQUET, en tant que titulaire et de Didier DUCLOY, en tant que suppléant.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 08 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**- de désigner Claude COUQUET, en tant que titulaire et Didier DUCLOY, en tant que suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande constitué pour l'acquisition et la maintenance d'un appareil de crémation et de sa ligne de filtration.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Francis RUELLE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**



## FONCIER

N° 23C\_29\_06\_2017

### INSTITUTION DE PÉRIMÈTRES DE DPU RENFORCÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L211-1et suivants et R211-1 et suivants et l'article L211-4,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 06 avril 2017 instaurant un périmètre de droit de préemption simple sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation futur du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé lors de la même séance de conseil,

Il est proposé au Conseil d'instaurer deux périmètres de droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune de Boulogne-sur-Mer.

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé sur les secteurs identifiés se justifie comme suit :

#### **Secteur Calmette-Roux**

Le périmètre identifié rue Pierre et Marie Curie correspond à la copropriété Calmette-Roux édifée à la fin des années 1950 et qui se trouve aujourd'hui fortement dégradée. A la lisière du quartier ANRU du Chemin Vert, ce quartier est confronté à des difficultés multiples. Les copropriétaires et leur syndic ne sont plus en capacité d'assumer l'entretien des bâtiments dont certains sont fortement dégradés et la copropriété est fortement endettée. De plus, il est constaté une vacance importante notamment sur certains lots de copropriétés avec, par voie de conséquence, des appartements saccagés ce qui laisse craindre un développement de l'insécurité dans le quartier. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est saisie du dossier et fait réaliser des études afin de déterminer le devenir de cette copropriété.

#### **Secteur du centre ville**

Le quartier du centre ville est en partie un quartier de la politique de la ville. Il est marqué par une dégradation certaine du parc de logements et un habitat privé social de fait. La fonction économique y est plus marquée avec la présence de nombreux commerces et de services, mais avec une dynamique commerciale qui reste à conforter et qui a nécessité pour la ville d'instituer le droit de préemption sur les fonds de commerce. La politique foncière sur ce site doit permettre d'infléchir la dégradation du parc de ce quartier, dans le cadre d'une politique de l'habitat maîtrisée, en cohérence avec les objectifs du volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le quartier de la haute ville se caractérise quant à lui par une très valeur patrimoniale. Il convient de protéger et de conserver cette spécificité en dotant la collectivité d'outils foncier permettant d'intervenir de manière opérationnelle que ce soit dans la qualité des opérations ou encore dans la conservation de la mixité du secteur.

Enfin la liaison urbaine entre ces deux secteurs revêt également une importance particulière au niveau patrimonial et paysager notamment de part les différentes vues proposée sur la haute Ville , dans sa diversité des fonctions ( commerciales , habitat ... ) et se caractérise

également par une mixité qu'il convient de conserver.

Pour l'ensemble de ces secteurs et dans le cadre de l'attractivité de la ville et de son développement touristique, il est opportun d'instituer ce périmètre afin de saisir des opportunités foncières au gré des mutations pour moderniser et restructurer des équipements publics et préserver ainsi les différentes mixités permettant de conserver la vie sociale de ces quartiers.

L'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans la déclinaison du PLUI de la CaB et notamment de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les périmètres d'institution du DPU renforcé sont annexés à la présente.

Conformément à la délibération du 21 décembre 2016 relative aux délégations accordées par le Conseil communautaire au Président, il est rappelé que le droit de préemption urbain renforcé sur les périmètres identifiés est exercé par le Président et si besoin délégué à toute personne publique ou privée en capacité de l'exercer.

**Après avis de la commission Aménagement de l'espace du 06 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**-d'instituer le droit de préemption urbain renforcé sur deux périmètres délimités aux plans annexés à la présente et dénommés secteur Calmette-Roux et secteur du centre ville. La présente délibération fera l'objet des formalités de publicités et notifications prévues par le code de l'urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Kaddour-Jean DERRAR**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## PATRIMOINE NATUREL

N° 24C\_29\_06\_2017

### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL 2017

La Fête du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale se tiendra le dimanche 10 septembre 2017 à Wimereux.

Une convention tri-partite entre le Parc Naturel Régional, la commune de Wimereux et la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a vocation à définir les conditions d'organisation de la Fête du Parc. Elle cadre les principales obligations et interventions des partenaires concernés.

La CAB est associée en tant que partenaire privilégié.

Par cette convention, la CAB s'engage à :

- Contribuer à la préparation de la manifestation et à son organisation par la mise à disposition de personnels techniques (participation à la préparation de l'événement, gestion des déchets sur site) et de matériels (cottage et stands),
- Mettre à disposition gracieusement, le jour de la Fête, des poubelles «déchets résiduels» et tri sélectif sur le site, et prendre en charge la collecte des poubelles ainsi que leur traitement,
- Participer à la promotion de la manifestation par ses moyens habituels (site internet, Agglorama,...) et par tout moyen spécifique (panneaux, banderoles, etc),
- Prendre en charge le transport des visiteurs venant à la manifestation par la mise en place de navettes spécifiques. Le coût prévisionnel de prise en charge de ces navettes s'élève à 3 000 € TTC.

**Après avis de la commission Aménagement de l'Espace en date du 6 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver les modalités de convention de partenariat, pour l'organisation de la Fête du Parc, entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la commune de Wimereux et la CAB,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents qui en résulteront.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-24C\_29\_06\_2017-DE

**Dominique GODEFROY**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 25C\_29\_06\_2017

### VALIDATION DE LA CHARTE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES DANS LE PAS-DE-CALAIS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT

Instaurées par la loi du 29 juillet 1998, les chartes pour la prévention des expulsions voient leur rôle réaffirmé par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) afin de favoriser la mobilisation de différents partenaires de manière coordonnée pour réduire le nombre des expulsions.

Élaborée dans chaque département, la charte pour la prévention de l'expulsion est approuvée par le comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et fait l'objet d'une évaluation annuelle devant ce comité et devant la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

La charte de prévention des expulsions locatives dans le Pas-de-Calais identifie notamment trois enjeux majeurs : la mobilisation précoce du locataire et des acteurs ; l'optimisation et la coordination des outils, des actions et des acteurs ; l'observation, le suivi et l'analyse des actions à mettre en œuvre.

L'engagement défini pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est d'étudier avec d'autres partenaires (État, bailleurs, CCAS,...) le renforcement du partenariat avec la Conférence Intercommunale du Logement et les commissions chargées d'étudier les situations les plus complexes.

La CAB est sollicitée comme signataire de cette charte, également signée par les représentants de l'État, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, de la CAF, de la MSA, de la Chambre Départementale des huissiers de justice du Pas-de-Calais, de l'ADIL du Nord, de l'Union Départementale des CCAS, de l'Association des Maires, de la Banque de France, de l'Agence Régionale de l'Habitat, de l'Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie, de la Confédération Nationale du Logement, et d'autres EPCI du Pas-de-Calais.

**Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage du 12 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- d'approuver l'adhésion de la CAB à la charte de prévention des expulsions locatives dans le Pas-de-Calais et dans ce cadre, étudier avec d'autres partenaires (État, bailleurs, CCAS...) le renforcement du partenariat avec la Conférence Intercommunale du Logement et les commissions chargées d'étudier les situations les plus complexes ;**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite charte.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-25C\_29\_06\_2017-DE

**Christian BALY**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Daniel PARENTY - Baincthun, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## STRATEGIE EN MATIERE DE LOGEMENT ET D'HABITAT

N° 26C\_29\_06\_2017

### CONVENTIONS OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE - PLAN 100 000 LOGEMENTS

Dans le cadre de la convention 100 000 logements signée le 06 décembre 2013 avec le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a intégré dans son Programme d'Intérêt Général (PIG) « précarité énergétique et indignité » l'usage de l'Audit Énergétique et Environnemental.

Dans ce cadre, le Conseil Régional subventionne la CAB au titre du PIG à hauteur de 16 800 €, et aussi les propriétaires privés qui réalisent des travaux de rénovation énergétique selon les prescriptions signalées dans l'audit. Ces subventions ont été estimées à un montant de 70 536 € pour l'année 2017, ce qui correspond à soixante dossiers réalisés avec un audit.

Il a été convenu que la CAB assume la gestion et l'avance de ces aides aux propriétaires privés. Le remboursement de ces subventions par la Région interviendra après paiement de la CAB.

La CAB gérant déjà les crédits délégués par l'ANAH peut techniquement assumer la gestion des aides de la Région. Une convention financière définit les missions de chacun.

Il est à noter que ces aides contribueront à diminuer le reste à charge des propriétaires de l'agglomération qui réalisent des travaux importants de rénovation thermique.

De plus, depuis 2014, date de la première convention, cent quatorze propriétaires de l'agglomération ont déjà pu bénéficier d'un Audit Énergétique et Environnemental ainsi que d'une subvention du Conseil Régional à hauteur de 149 661 € (soit une moyenne de subvention de 1 312 € qui s'ajoute à celles de l'ANAH et de la CAB).

***Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Après avis de la commission Logement, habitat, accueil des gens du voyage du 12 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver le principe de gestion déléguée des aides du Conseil Régional à la CAB dans le cadre défini ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions opérationnelle et financière entre la CAB et la Région.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-26C\_29\_06\_2017-DE

**Christian BALY**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## FINANCES

N° 29C\_29\_06\_2017

### BUDGET ÉCONOMIQUE - ADMISSION EN NON VALEUR

En raison de l'insolvabilité de plusieurs débiteurs sur différents bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), le Trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances devenues éteintes.

Le volume financier d'admission en non-valeur s'élève à 41 205,21 € HT et correspond à des titres de recettes émis entre 1994 et 2010.

Les tableaux ci-dessous reprennent le détail, montants et motif d'admission en non-valeur :

ETAT DES CREANCES ETEINTES			ADMISSION EN NON VALEUR		
TIERS	N° TITRE	EXERCICE	MOTIF DU COMPTABLE	MONTANT	
				TTC	HT
OOJEE	586	2009	RJ - LJ - Clôture pour insuffisance actif	979,38	818,88
	666			979,38	818,88
	932			979,38	818,88
	1010			19,14	16,00
	1074			979,38	818,88
	59	2010		989,71	827,52
	116			989,71	827,52
	194			989,71	827,52
	342			989,71	827,52
			<b>S/TOTAL</b>	<b>7 895,50</b>	<b>6 601,59</b>
CHANADE MAREE	404	1995	RJ - LJ - Clôture pour insuffisance actif	22 061,90	19 687,58
	558			4 652,97	3 858,18
	625	4 652,97		3 858,18	
	137	1996		4 652,97	3 858,18
			<b>S/TOTAL</b>	<b>36 020,81</b>	<b>31 262,13</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>43 916,31 €</b>	<b>37 863,72 €</b>

ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES			ADMISSION EN NON VALEUR		
TIERS	N° TITRE	EXERCICE	MOTIF DU COMPTABLE	MONTANT	
				TTC	HT
CIPRIANO SANCHEZ	147	1994	Autorisation poursuite refusée	1 279,66	1 078,97
			<b>S/TOTAL</b>	<b>1 279,66</b>	<b>1 078,97</b>
LEGOFF JEAN-YVES	89	1994	NPAI – Demande de renseignement négative	15,22	12,83
	137			446,77	376,70
	186			446,13	376,16
	216			492,28	415,08
	523			475,01	400,51
			<b>S/TOTAL</b>	<b>1 875,41</b>	<b>1 581,29</b>
WORLD WIDE INCOME	57	1995	NPAI – Demande de renseignement négative	271,09	228,58
	89		Autorisation poursuite refusée	63,60	53,63
	134			416,15	350,89
			<b>S/TOTAL</b>	<b>750,84</b>	<b>633,09</b>
CCL	588	1995	Autorisation poursuite refusée	58,06	48,14
			<b>S/TOTAL</b>	<b>58,06</b>	<b>48,14</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>3 963,97 €</b>	<b>3 341,49 €</b>

Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaine, des Politiques contractuelles du 13 juin 2017,

Le CONSEIL décide :

- d'autoriser cette opération. Elle donnera lieu aux écritures comptables prévues :
- l'admission en non valeur des créances éteintes pour un montant de 37 863,72 € HT sur le budget économique à l'article 6542,
- l'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 3 341,49 € HT sur le budget économique à l'article 6541,
- la reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants pour les mêmes montants à l'article 7817.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Loup LESAFFRE  
Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne

Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne  
Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

**FINANCES**  
**N° 30C\_29\_06\_2017**  
**DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Les décisions modificatives présentées intègrent les décisions d'affectation proposées dans la précédente délibération ainsi que les restes à réaliser de 2016.

D'autres ajustements sont proposés et correspondent à la nécessité de compléter les crédits ouverts au budget primitif.

**BUDGET PRINCIPAL**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :

Dans le cadre du financement du Grand Nausicaà et de son parking dédié, il est proposé de verser une subvention d'équipement dérogatoire complémentaire à hauteur de 6 000 000 € au budget annexe. Cette subvention sera financée par emprunt dans le budget principal.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses :

Les nouvelles dépenses les plus importantes concernent les indemnités à verser aux délégataires dans le cadre de travaux entrepris par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et qui génèrent des fermetures d'exploitation. Il s'agit :

- de 800 000 € d'indemnités et de prestations liées aux travaux de création de 100 anneaux de plaisance supplémentaires dans le Bassin Napoléon
- de 90 000 € de charges consécutives aux travaux d'amélioration de la patageoire à Hélicéa
- de 1 010 000 € en provision d'éventuelles charges consécutives aux travaux d'extension du Centre National de la Mer.

Ces indemnités sont imputées dans les budgets annexes correspondants par le biais d'une subvention interne depuis le budget principal. Une demande de dérogation auprès du Préfet sera effectuée pour chacune de ces participations, quand les montants seront arrêtés.

Il faut reporter les crédits de subventions dues aux associations partenaires de la CAB (reports d'engagements non soldés en 2016) dans les domaines suivants : le soutien à la gestion de projet pour Aquimer (81 792 €), les bourses aux doctorants pour 89 514.86 €, les colloques (3 990 €), les subventions versées dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (9 080 €) ou encore les subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (4 000 €). Enfin, ces reports concernent également le fonds d'intervention pour le sport de haut niveau (19 300 €) et les soutiens aux sports nautiques (5 726 €).

Dans le cadre des financements aux réhabilitations des logements privés, les instructions s'accélèrent, il est nécessaire d'abonder de 84 648 € les crédits relatifs aux diagnostics énergétiques. Ces fonds sont financés par l'ANAH à hauteur de 30 129 € et par le Conseil Régional pour 16 800 €.

Des réaffectations de crédits sont proposées dans le budget culture, notamment au profit des Semaines de la Danse et du Poulpaphone (19 700 € et 25 000 €). On note qu'une subvention de la Région de 20 000 € a été obtenue pour le Poulpaphone.

### Recettes :

En recettes, certaines ressources sont ajustées à la suite des notifications reçues et de l'encaissement de rôles supplémentaires :

- la Dotation Globale de Fonctionnement qui est ajustée : - 50 812 €
- les recettes fiscales avec les contributions directes :+ 1 275 622 € (redressement SANEF depuis 2012)
- la TASCOM : + 228 533 €
- les allocations compensatrices : + 189 618 €
- les IFRER : + 5 387 €
- et la CVAE : + 33 933 €

## **BUDGET ECONOMIQUE**

### **INVESTISSEMENT**

Les résultats d'investissement ainsi que l'affectation de l'autofinancement du budget principal permettent d'annuler 6 500 000 € de recours à l'emprunt sur les 7 450 000 € inscrit au budget primitif.

L'enveloppe relative au projet d'achat de la grue et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été ajustée au regard du calendrier prévisionnel (- 400 000 €).

### **FONCTIONNEMENT**

Au regard de la liquidation judiciaire de la société Delpierre Mer et Tradition, il est proposé de provisionner le montant des loyers dus pour 2017 à hauteur de 300 000 €.

La CAB lancera en septembre 2017, les travaux d'aménagement du bassin Napoléon. Afin de permettre la réalisation de l'opération, il est nécessaire de retirer l'ensemble des bateaux du bassin. Le peu d'anneaux disponibles par ailleurs impose de mettre à sec, après accord des propriétaires, la majorité des bateaux. Dans ce contexte, la collectivité est dans l'obligation de prendre en charge les prestations d'assèchement et de stockage de bateaux, ainsi que la perte du délégataire en matière d'abonnements. Ce sont 800 000 € de crédits qui sont inscrits en prévision de ces opérations.

## **BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Les dépenses inscrites en section de fonctionnement correspondent aux ajustements des dépenses de personnel liées à l'activité du Centre de Tri et des déchetteries.

## **BUDGET TRANSPORT**

Les ajustements de la section d'investissement correspondent aux écritures d'ordre liées aux opérations de récupération de la TVA *via* le délégataire pour les dépenses engagées sur l'exercice 2016 (12 478 €). L'autorisation de programme pour la station bus est également revue, afin notamment de sortir l'aménagement du local commercial qui n'est pas directement lié aux aménagements de voiries (-200 000 €).

## **BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER**

Ce budget a fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats 2016 lors du budget primitif.

Par ailleurs, une subvention d'équipement du budget principal de 6 000 000 € est nécessaire pour permettre l'équilibre budgétaire et financier du budget annexe.

Au regard de l'avancement des travaux d'extension, il est indispensable de procéder à l'augmentation des crédits inscrits en 2017 pour 7 000 000 €.

En section de fonctionnement, la CAB prévoit une provision pour une indemnité à verser au gestionnaire du Centre National de la Mer (1 010 000 €) correspondant aux pertes d'exploitation liées aux travaux d'extension.

## **BUDGET PISCINE PATINOIRE**

Les résultats excédentaires permettent d'autofinancer une première phase des travaux envisagés sur le complexe HELICEA, notamment l'aménagement de la pataugeoire. Ce sont 1 250 000 € de capacité d'investissement supplémentaire qui est inscrite à cette décision modificative, ces crédits affectés viennent s'ajouter à l'enveloppe de 590 000 € déjà prévue au budget primitif.

Le recours à l'emprunt, initialement inscrit pour 190 000 € est annulé en totalité.

Concernant la section de fonctionnement, il s'agit surtout d'inscrire l'indemnité à hauteur de 90 000 € qui sera versée au délégataire dans le cadre des travaux effectués par la CAB.

## **BUDGET CREMATORIUM**

A nouveau, on relève l'inscription des écritures d'ordre liées aux opérations de récupération de la TVA (1 700 €). L'autofinancement permet d'annuler 100 000 € d'emprunt inscrit au budget primitif.

## **BUDGET EAU**

La collectivité poursuit le travail de régularisation des écritures de bilan, ce sont 37 100.82 € qui basculent de la section d'investissement à la section de fonctionnement pour des fonds de concours versés en 2001.

Les excédents d'investissement permettent l'annulation de 140 000 € d'emprunt sur les

600 000 € prévus au budget primitif.

Les opérations d'ordre de récupération de la TVA sont également inscrites (66 836.40 €).

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

En section de fonctionnement, la CAB procède, comme pour le budget eau, à des régularisations d'écritures patrimoniales (15 723.47 € en dépenses et 15.25 € en recettes).

On retrouve également les écritures d'ordre pour la TVA liées aux dépenses engagées de l'exercice 2016 (84 390.88 €).

Au vu des excédents constatés, le recours à l'emprunt est reporté (- 2 300 000 €).

### **BUDGET ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE**

Le recours à l'emprunt a pu être annulé (- 105 000 €) en raison des excédents constatés.

**Après avis de la commission Gestion des ressources financières et humaines, des politiques contractuelles du 13 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**-de valider les décisions modificatives reprises ci-dessous.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET PRINCIPAL

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	022		022	DEPENSES IMPREVUES	37 266.75	37 266.75
020	GRH	011		6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES	5 500.00	5 500.00
020	GRH	012		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE	20 000.00	20 000.00
020	TIC	011		6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000.00	4 000.00
021	CAPE	011		6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-3 600.00	-3 600.00
021	CAPE	011		6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-400.00	-400.00
023	COM	011		6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-15 000.00	-15 000.00
023	COM	011		6238	DIVERS	-4 200.00	-4 200.00
023	COM	65		657341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	23 200.00	23 200.00
023	COM	65		6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	-4 000.00	-4 000.00
23	ESUP	65		65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	-10 000.00	-10 000.00
23	ESUP	65	COLLOCS	65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	3 990.00	3 990.00
23	ESUP	65	DOCTORANTS	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBL	89 514.86	89 514.86
30	CULT	011		6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (	5 000.00	5 000.00
30	CULT	012		64111	REMUNERATION PRINCIPALE	300.00	300.00
33	CULT	011		6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (	19 700.00	19 700.00
33	CULT	011	POULPAPHON	6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (	25 000.00	25 000.00
33	CULT	65		6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	-30 000.00	-30 000.00
40	SPOR	65	ACTNAUT	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	1 376.00	1 376.00
40	SPOR	65	FCTNAUT	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	4 350.00	4 350.00
40	SPOR	65	FISA	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	19 300.00	19 300.00
40	SPOR	67		6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIO	-90 000.00	-90 000.00
414	FIN	65		6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES	90 000.00	90 000.00
520	DSOL	012		64162	EMPLOIS D'AVENIR	7 000.00	7 000.00
520	DSOL	012		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE	500.00	500.00
520	DSOL	012		6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I	500.00	500.00
520	DSOL	65	COHSOC	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	4 000.00	4 000.00
520	DSOL	65	EMPLOI	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	4 000.00	4 000.00
70	HAB	011		617	ETUDES ET RECHERCHES	5 000.00	5 000.00
70	HAB	011		6226	HONORAIRES	84 648.00	84 648.00
70	HAB	67		673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE	2 380.00	2 380.00
812	COLL	012		64131	REMUNERATIONS NON TITULAIR	28 000.00	28 000.00
812	COLL	012		6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.	8 500.00	8 500.00
812	COLL	012		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE	1 500.00	1 500.00
812	COLL	012		6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I	2 000.00	2 000.00
816	RFGE	012		64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	8 200.00	8 200.00
816	RFGE	012		6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.	700.00	700.00
816	RFGE	012		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE	500.00	500.00
816	RFGE	012		6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I	600.00	600.00
820	DHUS	012		6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	100.00	100.00
820	DHUS	012		6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.	100.00	100.00
820	DHUS	012		6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL	200.00	200.00
820	DHUS	012		64131	REMUNERATIONS NON TITULAIR	3 800.00	3 800.00
820	DHUS	012		6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.	400.00	400.00
820	DHUS	012		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE	100.00	100.00
820	DHUS	012		6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I	300.00	300.00
820	PAYS	011		60623	ALIMENTATION	-1 700.00	-1 700.00
820	PAYS	011		6238	DIVERS	-5 000.00	-5 000.00
820	PAYS	011		6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	700.00	700.00
820	PAYS	65		657358	AUTRES GROUPEMENTS	-5 000.00	-5 000.00
820	PAYS	67		6714	BOURSES ET PRIX	1 000.00	1 000.00
820	URBA	65		6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	25 000.00	25 000.00
90	ECO	011		617	ETUDES ET RECHERCHES	47 500.00	47 500.00
90	ECO	011		6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 050.00	5 050.00
90	ECO	65		6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	81 792.00	81 792.00
90	ECO	65	ESS	65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	10 000.00	10 000.00
90	ECO	65	ESS	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCI	-920.00	-920.00
90	FIN	65		6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES	4 300 000.00	4 300 000.00
95	FIN	65		6521	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES	1 010 000.00	1 010 000.00
95	TOUR	011		614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPR	8 000.00	8 000.00
95	TOUR	011		6238	DIVERS	-1 200.00	-1 200.00
95	TOUR	67		6714	BOURSES ET PRIX	1 200.00	1 200.00
Total Dépenses					:	5 830 747.61	5 830 747.61

**Recettes**

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT R	4 039 237.61		4 039 237.61
01	FIN	73	73111	TAXES FONCIERES ET D'HABIT	1 275 622.00		1 275 622.00
01	FIN	73	73112	COTISATION SUR LA VALEUR A	33 933.00		33 933.00
01	FIN	73	73113	TAXE SUR LES SURFACES COMM	228 533.00		228 533.00
01	FIN	73	73114	IMPOSITION FORFAIT. SUR LE	5 387.00		5 387.00
01	FIN	74	7411	DOTATION FORFAITAIRE	-50 812.00		-50 812.00
01	FIN	74	74835	ETAT - COMPENSAT. EXONERAT	189 618.00		189 618.00
020	GRH	013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERA	25 000.00		25 000.00
311	CRDB	70	7062	REDEVANCES ET DROITS DES SE	-10 000.00		-10 000.00
311	CRDB	70	7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES	-2 000.00		-2 000.00
33	CULT	74	POULPAPHON 7472	REGIONS	20 000.00		20 000.00
40	SPOR	75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	300.00		300.00
520	DSOL	74	74712	EMPLOIS D'AVENIR	13 000.00		13 000.00
70	HAB	74	74718	AUTRES	30 129.00		30 129.00
70	HAB	74	7472	REGIONS	16 800.00		16 800.00
816	RFGE	74	74718	AUTRES	4 000.00		4 000.00
90	ECO	74	7472	REGIONS	5 000.00		5 000.00
95	TOUR	013	6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	7 000.00		7 000.00
Total Recettes :					5 830 747.61		5 830 747.61

TOTAL GENERAL				
---------------	--	--	--	--

## BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

### Dépenses

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	001		001	6 969 476.65		6 969 476.65
020	AG	21		2183		10 956.00	10 956.00
020	AG	21		2184		6 166.67	6 166.67
020	AG	21		2188		300.00	300.00
020	COLL	21		2183		1 752.84	1 752.84
020	FIN	21		2183		1 557.60	1 557.60
020	FONC	204		20422		50 000.00	50 000.00
020	FONC	21		2138		430 000.00	430 000.00
020	FONC	23		2313		12 642.05	12 642.05
020	FONC	23	ROLLMOPS	2313		255.65	255.65
020	TIC	20		2051		19 029.25	19 029.25
020	TIC	21		2183		65 858.34	65 858.34
23	ESUP	204		204181		11 240.73	11 240.73
311	CRDB	21		2168		1 550.00	1 550.00
311	CRDB	21		2188		14 721.20	14 721.20
311	CRDB	23		2313		7 513.16	7 513.16
33	CULT	21		2188		4 201.83	4 201.83
40	SPOR	204	FSEQSPOR	20421		8 230.00	8 230.00
40	SPOR	21	CTREFORMA	2111		80 000.00	80 000.00
40	SPOR	23	09047	2313		212 437.12	212 437.12
40	SPOR	23	CTREFORMA	2313		41 585.65	41 585.65
520	DSOL	21		2188		2 750.05	2 750.05
524	HAB	23		2313		3 743.15	3 743.15
70	HAB	204	DELCRLGT	20422		96 922.51	96 922.51
70	HAB	204	DELEGPRIV	20422		673 195.37	673 195.37
70	HAB	204	DELEGPUB	204182		153 961.39	153 961.39
70	HAB	204	FSCONSLG	2041412		375 024.54	375 024.54
70	HAB	204	FSPROPRIV	20422		6 895.96	6 895.96
70	HAB	26		261		32 500.00	32 500.00
812	COLL	21		2184		33 556.80	33 556.80
812	COLL	21		2188		85 343.97	85 343.97
812	COLL	23		2313		83 523.79	83 523.79
812	COLL	23		2315		129 888.48	129 888.48
816	RFGE	21		2184		283.20	283.20
816	RFGE	23		2313		34 366.78	34 366.78
820	URBA	20		202		7 704.00	7 704.00
820	URBA	204		20421		60 000.00	60 000.00
820	URBA	23		2313		3 192.00	3 192.00
820	URBA	26		261		70 000.00	70 000.00
821	VRD	23		2315		29 490.00	29 490.00
823	VRD	23	BERGELIANE	2315		182 940.30	182 940.30
823	VRD	23	LIANEAMONT	2315		955 729.93	955 729.93
824	HAB	204	FOCAD	2041412		92 731.25	92 731.25
824	MEDD	23		2315		89 002.40	89 002.40
824	MEDD	23	ELECTROMOB	2315		162 899.40	162 899.40
833	MEDD	21		2135		62 712.60	62 712.60
833	MEDD	21		2145		2 184.00	2 184.00
833	PAT	204	SYMSAGEB14	2041582		66 745.01	66 745.01
833	PAT	204	SYMSAGEB16	2041582		45 341.21	45 341.21
833	PAT	204	SYMSAGEB2	2041582		127 650.00	127 650.00
833	PAT	204	SYMSAGEB3	2041582		140 480.30	140 480.30
833	PAT	204	SYMSAGEB4	2041582		78 104.52	78 104.52
833	PAT	204	SYMSAGEB5	2041582		108 967.05	108 967.05
833	PAT	204	SYMSAGEB6	2041582		59 776.03	59 776.03
90	ECO	204		20421		5 000.00	5 000.00
95	FIN	204		204182	6 000 000.00		6 000 000.00
95	TOUR	21		2184		28 903.92	28 903.92
Total Dépenses :					12 969 476.65	5 071 508.00	18 040 984.65

**Recettes**

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	10	10222	F.C.T.V.A.		275 127.90	275 127.90
01	FIN	10	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	10 437 224.91		10 437 224.91
01	FIN	16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	6 000 000.00		6 000 000.00
40	SPOR	13	CTREFORMA 1323	DEPARTEMENTS		440 000.00	440 000.00
70	HAB	13	DELCRLGT 1312	REGIONS		189 895.00	189 895.00
70	HAB	13	DELEGPUB 1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATI		282 000.00	282 000.00
820	URBA	13	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATI		25 000.00	25 000.00
824	MEDD	13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATI		59 688.24	59 688.24
824	MEDD	13	1323	DEPARTEMENTS		19 749.60	19 749.60
824	MEDD	13	ELECTROMOB 1318	AUTRES		98 700.00	98 700.00
824	MEDD	13	ELECTROMOB 1322	REGIONS		76 290.00	76 290.00
824	MEDD	13	ELECTROMOB 1328	AUTRES		111 860.00	111 860.00
833	MEDD	13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATI		25 449.00	25 449.00
Total Recettes :					16 437 224.91	1 603 759.74	18 040 984.65
TOTAL GENERAL					3 467 748.26	-3 467 748.26	

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET ECONOMIQUE

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET ECONOMIQUE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	ECO	68	6817	DAP - POUR DEPRECIATION DES	300 000.00		300 000.00
01	FIN	022	022	DEPENSES IMPREVUES	1 385.62		1 385.62
01	FIN	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVE	3 000 000.00		3 000 000.00
90	ECO	011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	2 610.45		2 610.45
90	ECO	011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMI	7.72		7.72
90	ECO	65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VAL	3 341.49		3 341.49
90	ECO	65	6542	CREANCES ETEINTES	37 863.72		37 863.72
90	ECO	67	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNEL	2 233.26		2 233.26
90	ECO	67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE	689.86		689.86
90	PORT	011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	500.00		500.00
90	PORT	67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELL	800 000.00		800 000.00
Total Dépenses :					4 148 632.12		4 148 632.12

### Recettes

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	75	7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT	4 300 000.00		4 300 000.00
90	ECO	75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	689.86		689.86
90	ECO	75	7588	Produits divers de gestion	-229 771.00		-229 771.00
90	ECO	77	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNE	3 563.79		3 563.79
90	ECO	77	773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE	32 944.26		32 944.26
90	ECO	78	7817	REP. SUR PROV. PR DEPREC. D	41 205.21		41 205.21
Total Recettes :					4 148 632.12		4 148 632.12

TOTAL GENERAL							
---------------	--	--	--	--	--	--	--

## BUDGET ECONOMIQUE INVESTISSEMENT

### Dépenses

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL	
90	ECO	20		2031	FRAIS D'ETUDES		7 500.00	7 500.00
90	ECO	204	FDSEMPLOI	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		614 000.00	614 000.00
90	ECO	204	FSINNOVAT	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		45 000.00	45 000.00
90	ECO	21	SEAFARE	2184	MOBILIER		407 300.00	407 300.00
90	ECO	23		2313	CONSTRUCTIONS	20 441.26	1 689.25	22 130.51
90	ECO	23		2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET		409 133.30	409 133.30
90	ECO	23	LANDACRES2	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET		373 038.70	373 038.70
90	ECO	23	PKGEPLACE	2313	CONSTRUCTIONS		104 439.70	104 439.70
90	ECO	23	RESURGAT	2313	CONSTRUCTIONS		1 000.00	1 000.00
90	ECO	23	SEAFARE	2313	CONSTRUCTIONS		529 279.32	529 279.32
90	PEPI	21		2184	MOBILIER		1 172.00	1 172.00
90	PEPI	23		2313	CONSTRUCTIONS		25 253.53	25 253.53
90	PORT	20		2031	FRAIS D'ETUDES		113 650.00	113 650.00
90	PORT	204	DEVPORTU	204182	BATIMENTS ET INSTALLATION		235 000.00	235 000.00
90	PORT	21		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP	-400 000.00		-400 000.00
90	PORT	23	100ANNEAUX	2313	CONSTRUCTIONS		160 261.62	160 261.62
Total Dépenses :						-379 558.74	3 027 717.42	2 648 158.68

### Recettes

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	ECO	16		1641	EMPRUNTS EN EUROS	-6 500 000.00	-6 500 000.00
01	FIN	001		001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT RE	4 612 988.48	4 612 988.48
01	FIN	021		021	VIREMENT A LA SECTION FONCTI	3 000 000.00	3 000 000.00
01	FIN	024		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO		1 080 000.00
90	ECO	13	LANDACRES2	1313	DEPARTEMENTS		22 897.20
90	ECO	13	SEAFARE	1313	DEPARTEMENTS		376 875.00
90	MEDD	13		1312	REGIONS		22 062.00
90	MEDD	13		1318	AUTRES		33 336.00
Total Recettes :					1 112 988.48	1 535 170.20	2 648 158.68

TOTAL GENERAL					1 492 547.22	-1 492 547.22	
---------------	--	--	--	--	--------------	---------------	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET VALORISATION DES DECHETS

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET VALORISATION DES DECHETS FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVE	-101 059.70		-101 059.70
01	VDM	022	022	DEPENSES IMPREVUES	92 370.78		92 370.78
812	VDM	012	64131	REMUNERATIONS NON TITULAIR	20 000.00		20 000.00
812	VDM	012	64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	-8 200.00		-8 200.00
812	VDM	012	6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.	5 300.00		5 300.00
812	VDM	012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE	-500.00		-500.00
812	VDM	012	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I	900.00		900.00
Total Dépenses :					8 811.08		8 811.08

### Recettes

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT R	2 811.08		2 811.08
812	VDM	013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERA	10 000.00		10 000.00
812	VDM	74	74718	AUTRES	-4 000.00		-4 000.00
Total Recettes :					8 811.08		8 811.08

TOTAL GENERAL							
---------------	--	--	--	--	--	--	--

## BUDGET VALORISATION DES DECHETS INVESTISSEMENT

### Dépenses

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
812	VDM	21		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP	60 227.50	60 227.50
812	VDM	23		2313	CONSTRUCTIONS	17 355.24	17 355.24
Total Dépenses :						77 582.74	77 582.74

### Recettes

Sous Rubrique	Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
01	FIN	001		001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT RE	86 453.52	86 453.52
01	FIN	021		021	VIREMENT A LA SECTION FONCTI	-101 059.70	-101 059.70
01	FIN	10		1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	92 188.92	92 188.92
Total Recettes :						77 582.74	77 582.74

TOTAL GENERAL					77 582.74	-77 582.74	
---------------	--	--	--	--	-----------	------------	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET TRANSPORT

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET TRANSPORT FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
TRPT	65		6574 SUBV. EXPLOITATION PERSONNES DROIT PRI	-3 964.00		-3 964.00
TRPT	67		673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEUR	3 964.00		3 964.00
Total Dépenses :						

TOTAL GENERAL			
---------------	--	--	--

## BUDGET TRANSPORT INVESTISSEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	23		2313 CONSTRUCTIONS	4 281.45		4 281.45
TRPT	041		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO	12 478.00		12 478.00
TRPT	21		2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	-22 957.00	200 000.00	177 043.00
TRPT	21		2153 INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE		10 348.80	10 348.80
TRPT	21	15001	2157 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS MAT ET OUT	22 957.00	567 852.96	590 809.96
TRPT	21	QUAISBUS	2145 CONSTRUCTIONS S/ SOL D'AUTRUI - INSTAL		196 650.84	196 650.84
TRPT	23		2313 CONSTRUCTIONS	200 000.00		200 000.00
TRPT	23		2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T	250 000.00		250 000.00
TRPT	23	STATIONBUS	2313 CONSTRUCTIONS	120 000.00		120 000.00
TRPT	23	STATIONBUS	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T	-570 000.00	246 031.72	-323 968.28
Total Dépenses :				16 759.45	1 220 884.32	1 237 643.77

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	001		001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 555 687.77		1 555 687.77
TRPT	041		2182 MATERIEL DE TRANSPORT	12 478.00		12 478.00
TRPT	13	STATIONBUS	1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		17 000.00	17 000.00
TRPT	16		1641 EMPRUNTS EN EURO	-360 000.00		-360 000.00
TRPT	27		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO		12 478.00	12 478.00
Total Recettes :				1 208 165.77	29 478.00	1 237 643.77

TOTAL GENERAL				1 191 406.32	-1 191 406.32	
---------------	--	--	--	--------------	---------------	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

**BUDGET CENTRE NATIONAL  
DE LA MER  
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

## BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
TOUR	67		6748 AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 010 000.00		1 010 000.00
Total Dépenses :				1 010 000.00		1 010 000.00

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
TOUR	74		74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 010 000.00		1 010 000.00
Total Recettes :				1 010 000.00		1 010 000.00

TOTAL GENERAL						
---------------	--	--	--	--	--	--

## BUDGET CENTRE NATIONAL DE LA MER INVESTISSEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
TOUR	041		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO	5 027 000.00		5 027 000.00
TOUR	23		2313 CONSTRUCTIONS	167 000.00		167 000.00
TOUR	23	GDNAUSICA	2313 CONSTRUCTIONS	7 000 000.00		7 000 000.00
Total Dépenses :				12 194 000.00		12 194 000.00

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	13		1315 GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	6 000 000.00		6 000 000.00
TOUR	041		2313 CONSTRUCTIONS	5 027 000.00		5 027 000.00
TOUR	27		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO	1 167 000.00		1 167 000.00
Total Recettes :				12 194 000.00		12 194 000.00

TOTAL GENERAL						
---------------	--	--	--	--	--	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET PISCINE PATINOIRE

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET PISCINE PATINOIRE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	022	022	DEPENSES IMPREVUES	27 038.81		27 038.81
FIN	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 000 000.00		1 000 000.00
SPOR	011	6156	MAINTENANCE	20 000.00		20 000.00
SPOR	67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	90 000.00		90 000.00
Total Dépenses :				1 137 038.81		1 137 038.81

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	002	002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 047 038.81		1 047 038.81
FIN	74	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	90 000.00		90 000.00
Total Recettes :				1 137 038.81		1 137 038.81

TOTAL GENERAL						
---------------	--	--	--	--	--	--

## BUDGET PISCINE PATINOIRE INVESTISSEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
SPOR	041	2762	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO	6 788.00		6 788.00
SPOR	23	2313	CONSTRUCTIONS	1 249 868.46	20 894.10	1 270 762.56
Total Dépenses :				1 256 656.46	20 894.10	1 277 550.56

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	001	001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	453 974.56		453 974.56
FIN	021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMEN	1 000 000.00		1 000 000.00
SPOR	041	2313	CONSTRUCTIONS	6 788.00		6 788.00
SPOR	16	1641	EMPRUNTS EN EURO	-190 000.00		-190 000.00
SPOR	27	2762	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO		6 788.00	6 788.00
Total Recettes :				1 270 762.56	6 788.00	1 277 550.56

TOTAL GENERAL				14 106.10	-14 106.10	
---------------	--	--	--	-----------	------------	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logistique Opérationnelle) is located in the top right corner of the header box. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, followed by a stylized graphic element that resembles a blue and white wave or a series of connected lines.

ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET CREMATORIUM

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET CREMATORIUM FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 06/07/2017  
Reçu en préfecture le 06/07/2017  
Affiché le   
ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
DSOL	011		61521 BATIMENTS PUBLICS	7 500.00		7 500.00
DSOL	011		6156 MAINTENANCE	9 656.52		9 656.52
FIN	023		023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	84 264.99		84 264.99
Total Dépenses :				101 421.51		101 421.51

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
DSOL	77		7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	6 658.50		6 658.50
FIN	002		002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	94 763.01		94 763.01
Total Recettes :				101 421.51		101 421.51

TOTAL GENERAL			
---------------	--	--	--

## BUDGET CREMATORIUM INVESTISSEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
DSOL	041		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO	1 700.00		1 700.00
Total Dépenses :				1 700.00		1 700.00

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
DSOL	041		2313 CONSTRUCTIONS	1 700.00		1 700.00
DSOL	16		1641 EMPRUNTS EN EURO	-100 000.00		-100 000.00
DSOL	27		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO		1 700.00	1 700.00
FIN	001		001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	14 035.01		14 035.01
FIN	021		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	84 264.99		84 264.99
Total Recettes :					1 700.00	1 700.00

TOTAL GENERAL				-1 700.00	1 700.00	
---------------	--	--	--	-----------	----------	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le



ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET EAU

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET EAU FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	011		63512 TAXES FONCIERES	16 989.66		16 989.66
EAU	67		6742 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEME	37 100.82		37 100.82
Total Dépenses :				54 090.48		54 090.48

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	002		002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	54 090.48		54 090.48
Total Recettes :				54 090.48		54 090.48

TOTAL GENERAL			
---------------	--	--	--

## BUDGET EAU INVESTISSEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	041		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO	66 836.40		66 836.40
EAU	23	PRODUCTION 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		34 863.40	34 863.40
EAU	23	RESERVLAND 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		4 193.56	4 193.56
EAU	23	RESSOURCES 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		67 885.31	67 885.31
EAU	23	STOCKAGE 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		89 091.94	89 091.94
FIN	001		001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	77 193.34		77 193.34
FIN	23		2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T	4 247.67		4 247.67
Total Dépenses :				148 277.41	196 034.21	344 311.62

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	041		2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T	66 836.40		66 836.40
EAU	13		13111 AGENCE DE L'EAU		302 049.60	302 049.60
EAU	13		1313 DEPARTEMENTS		11 488.40	11 488.40
EAU	16		1641 EMPRUNTS EN EURO	-140 000.00		-140 000.00
EAU	23		238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO.	37 100.82		37 100.82
EAU	27		2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO		66 836.40	66 836.40
Total Recettes :				-36 062.78	380 374.40	344 311.62

TOTAL GENERAL				-184 340.19	184 340.19	
---------------	--	--	--	-------------	------------	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET ASSAINISSEMENT

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	011		63512 TAXES FONCIERES	97 499.33		97 499.33
FIN	023		023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 200 000.00		2 200 000.00
FIN	67		673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEUR	15 723.47		15 723.47
Total Dépenses :				2 313 222.80		2 313 222.80

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	002		002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 313 207.55		2 313 207.55
FIN	77		773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEUR	15.25		15.25
Total Recettes :				2 313 222.80		2 313 222.80

TOTAL GENERAL						
---------------	--	--	--	--	--	--

## BUDGET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	041	2762	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO	84 390.88		84 390.88
EAU	23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T	51 167.50	272 069.93	323 237.43
EAU	23	STEPDANNES 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		64 800.00	64 800.00
EAU	23	STEPISQUES 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		4 049.72	4 049.72
EAU	23	STEPLANDAC 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		101 512.48	101 512.48
EAU	23	STEPPERNES 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		11 853.21	11 853.21
EAU	23	STEPWIMIL 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T		547 127.44	547 127.44
Total Dépenses :				135 558.38	1 001 412.78	1 136 971.16

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	041	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T	84 390.88		84 390.88
EAU	13	13111	AGENCE DE L'EAU		13 500.00	13 500.00
EAU	13	STEPISQUES 13111	AGENCE DE L'EAU		28 155.00	28 155.00
EAU	13	STEPLANDAC 13111	AGENCE DE L'EAU		20 625.00	20 625.00
EAU	13	STEPPERNES 13111	AGENCE DE L'EAU		15 000.00	15 000.00
EAU	13	STEPWIMIL 13111	AGENCE DE L'EAU		102 532.80	102 532.80
EAU	16	1641	EMPRUNTS EN EURO	-2 300 000.00		-2 300 000.00
EAU	16	1681	AUTRES EMPRUNTS		114 324.50	114 324.50
EAU	16	STEPWIMIL 1681	AUTRES EMPRUNTS		239 243.40	239 243.40
EAU	27	2762	CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTIO		84 390.97	84 390.97
FIN	001	001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	534 808.61		534 808.61
FIN	021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMEN	2 200 000.00		2 200 000.00
Total Recettes :				519 199.49	617 771.67	1 136 971.16

TOTAL GENERAL				383 641.11	-383 641.11	
---------------	--	--	--	------------	-------------	--

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-30C\_29\_06\_2017-DE

# BUDGET ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

## BUDGET ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	011		618 DIVERS	22 014.03		22 014.03
FIN	023		023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	130 000.00		130 000.00
Total Dépenses :				152 014.03		152 014.03

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
FIN	002		002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	152 014.03		152 014.03
Total Recettes :				152 014.03		152 014.03

TOTAL GENERAL						
---------------	--	--	--	--	--	--

## BUDGET ASSAINISSEMENT ECONOMIQUE INVESTISSEMENT

### Dépenses

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	23		2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE T	93 510.00		93 510.00
Total Dépenses :				93 510.00		93 510.00

### Recettes

Service	Chapitre	Opération	Nature	DM 1	Restes à réaliser N-1	TOTAL
EAU	16		1641 EMPRUNTS EN EURO	-105 000.00		-105 000.00
FIN	001		001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	68 510.00		68 510.00
FIN	021		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	130 000.00		130 000.00
Total Recettes :				93 510.00		93 510.00

TOTAL GENERAL						
---------------	--	--	--	--	--	--

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## FINANCES

### N° 31C\_29\_06\_2017

## FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR 2017

Dans l'attente de la notification officielle du Fonds de péréquation « FPIC » 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a reçu le 15 juin dernier, un état des dotations par courriel.

Il est rappelé que le FPIC est un dispositif national de péréquation entre blocs communaux (mis en place en 2012), comprenant les communes et l'intercommunalité dont elles sont membres, visant, après la réforme de la fiscalité professionnelle, à transférer de la fiscalité, des ensembles les plus riches vers les plus pauvres.

En 2014, les élus de la CAB avaient unanimement approuvé des principes dérogatoires très péréquateurs entre communes, en décidant que la dotation de solidarité communautaire (DSC) serait répartie parallèlement selon ces mêmes principes. Ce dispositif devait donner lieu à un calcul annuel notifié au Préfet après connaissance de l'enveloppe FPIC communale, sans qu'un nouveau vote en Conseil ne soit nécessaire (calcul de répartition et notifications étant délégués au Président de la CAB).

Il se trouve que chaque année les ajustements dans les modalités de péréquation nationale du fonds, introduits par les lois de finances successives, exigent que pour déroger à la répartition de droit commun, de nouvelles délibérations soient prises pour confirmer le dispositif.

Comme pour 2016, au vu des délais impartis, il est proposé de répartir le FPIC 2017, dans le cadre du régime dérogatoire encadré, avec un vote simple du Conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

Celui-ci repose sur une répartition des enveloppes CAB/communes en fonction du droit commun (en fonction du CIF - coefficient d'intégration fiscale), puis sur une répartition entre communes qui ne peut avoir que pour effet de minorer l'attribution d'une commune de plus de 30% par rapport à l'attribution de droit commun.

Il est proposé, comme pour 2016, de retenir le régime dérogatoire encadré pour la répartition du FPIC 2017, de la manière suivante :

-Répartir l'enveloppe territoriale entre la CAB et les communes en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale ou CIF (disposition de droit commun) ;

-Répartir l'enveloppe communale entre communes en considération des trois critères suivants :

- o Pour 60 % de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen de la CAB (revenus par habitant moyen dans les communes de la CAB/revenus par habitant de la commune). Une commune ayant un revenu moyen inférieur à la moyenne, se voit appliquer un coefficient supérieur à 1 qui majore sa population et donc son droit de tirage à l'enveloppe FPIC.
- o Pour 20 % en fonction de la richesse fiscale potentielle de la commune : il s'agit d'appliquer à la population DGF, un coefficient résultant du rapport entre le potentiel financier moyen des communes de la CAB par habitant et le potentiel financier de la commune par habitant. Afin de neutraliser les effets des transferts successifs de compétences à la CAB, il est proposé de substituer,

dans le calcul du potentiel financier, l'attribution de compensation historique de chaque commune à l'attribution de compensation courante. En effet, au gré des transferts de ressources communales, les attributions de compensation ont été atténuées mais en proportion des charges transférées à la CAB, elles ne sont donc pas traduites par une véritable diminution des moyens communaux. Un coefficient supérieur à 1 signifierait que la commune est moins riche que la moyenne, cette dernière verrait donc sa population majorée.

- o Pour 20 % en fonction du rapport d'effort fiscal communal à la moyenne de l'effort fiscal des communes de la CAB. La commune dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne aura un coefficient supérieur à 1 qui aura pour effet de majorer la population communale et donc son droit de tirage sur le FPIC.
- o et enfin procéder le cas échéant, à la correction des attributions communales, pour respecter la règle du plancher de dotation à moins 30 % de l'attribution de droit commun.

Comme en 2016, il est proposé qu'en fonction du mode de répartition adopté et sauf dispositions législatives nouvelles, le Conseil autorise chaque année le Président à procéder aux calculs de l'attribution individuelle de FPIC, et puisse en notifier les montants au Préfet dans les délais prescrits par la loi.

Les différentes formules de calcul sont jointes en annexe.

**Le CONSEIL décide :**

**-de procéder au partage du FPIC tel que défini ci-dessus**

**-d'autoriser le Président à procéder chaque année au calcul de répartition du FPIC, puis, de communiquer les montants qui en résultent au Préfet dans les délais prescrits par la loi.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

	<b>Reversement FPIC 2017 notifié</b>	
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Groupement	1 035 232	29,1%
Communes	2 523 073	70,9%
<b>TOTAL</b>	<b>3 558 305</b>	<b>100,0%</b>

	<b>Reversements FPIC 2017</b>	
	<b>Montants</b>	<b>%</b>
BAINCTHUN	28 826	1,1%
BOULOGNE-SUR-MER	975 367	38,6%
CONDETTE	42 940	1,7%
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	10 176	0,4%
DANNES	27 566	1,1%
ECHINGHEN	5 589	0,2%
EQUIHEN-PLAGE	70 923	2,8%
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	14 529	0,6%
HESDIN-L'ABBE	33 083	1,3%
ISQUES	19 307	0,8%
NESLES	20 525	0,8%
NEUFCHATEL-HARDELLOT	91 801	3,6%
OUTREAU	304 435	12,1%
PERNES-LES-BOULOGNE	9 203	0,4%
PITTEFAUX	2 667	0,1%
LE PORTEL	223 675	8,9%
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	110 820	4,4%
SAINT-LEONARD	65 136	2,6%
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	204 452	8,1%
WIMEREUX	151 460	6,0%
WIMILLE	79 036	3,1%
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	31 557	1,3%
<b>TOTAL COMMUNES</b>	<b>2 523 073</b>	<b>100,0%</b>

## CALCUL DU COEFFICIENT DE PONDERATION TOTAL ET DE LA POPULATION PONDEREE

	Coefficients de pondération			INDICE GLOBAL	Population DGF	Population DGF		Rappel répartition de droit commun	Montant
	PFi /hbt recalculé	Effort fiscal	Revenus des habitants			Nbre	%		
	20%	20%	60%						
BAINCTHUN	1,7849	0,8038	0,7017	0,9387	1 367	1 283	1,0%	1,6%	41 180
BOULOGNE-SUR-MER	0,8988	1,1122	1,2525	1,1537	43 472	50 152	39,0%	31,6%	796 886
CONDETTE	1,1703	0,9056	0,5840	0,7656	2 752	2 107	1,6%	2,4%	61 342
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	1,7162	0,6402	0,8753	0,9965	498	496	0,4%	0,6%	14 536
DANNES	1,0736	0,7075	1,1480	1,0450	1 354	1 415	1,1%	1,0%	26 432
ECHINGHEN	1,0817	0,6199	0,6685	0,7414	385	285	0,2%	0,3%	7 720
EQUIHEN-PLAGE	1,6456	1,0121	1,1103	1,1977	3 031	3 630	2,8%	3,3%	84 353
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	1,8470	0,7321	0,9528	1,0875	682	742	0,6%	0,8%	20 615
HESDIN-L'ABBE	1,3220	0,7067	0,8013	0,8865	1 906	1 690	1,3%	1,8%	45 335
ISQUES	1,1594	0,7788	0,8015	0,8685	1 137	988	0,8%	1,0%	24 187
NESLES	1,2556	0,7941	1,1210	1,0826	972	1 052	0,8%	0,9%	21 811
NEUFCHATEL-HARDELOT	0,7806	0,7844	0,5278	0,6297	7 271	4 579	3,6%	5,2%	131 144
OUTREAU	1,0861	0,9283	1,1444	1,0895	14 339	15 623	12,2%	11,8%	298 118
PERNES-LES-BOULOGNE	1,5588	0,7345	0,7647	0,9175	480	440	0,3%	0,5%	13 146
PITTEFAUX	1,5389	0,7385	0,4589	0,7308	139	102	0,1%	0,2%	3 810
LE PORTEL	0,9389	1,2192	1,2529	1,1834	9 721	11 504	8,9%	7,1%	178 596
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	1,2324	0,9966	1,0786	1,0930	5 196	5 679	4,4%	4,8%	121 216
SAINT-LEONARD	1,0370	0,8148	0,8976	0,9090	3 669	3 335	2,6%	3,0%	76 199
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	0,9353	0,9461	0,8795	0,9040	11 593	10 480	8,1%	8,7%	219 570
WIMEREUX	1,1337	1,1817	0,7355	0,9044	8 562	7 743	6,0%	7,8%	195 895
WIMILLE	1,1855	0,9562	0,8487	0,9375	4 314	4 045	3,1%	3,8%	95 901
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	1,5469	0,8459	0,6550	0,8716	1 612	1 405	1,1%	1,8%	45 081
<b>TOTAUX</b>					<b>124 452</b>	<b>128 775</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 523 073</b>

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## FINANCES

N° 32C\_29\_06\_2017

### AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant la mise en œuvre des autorisations de programme (AP)/crédits de paiement (CP), il est proposé de procéder à la modification des AP reprises dans les tableaux ci-joints.

Les tableaux annexés reprennent l'ensemble des modifications apportées à ces AP depuis leur création.

**Après avis de la commission gestion des Ressources Financières et Humaines, des Politiques Contractuelles du 13 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'autoriser la modification des autorisations de programme ci-annexées.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

## Autorisation de programme BILLETIQUE + SAEIV

		AUTORISATION DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENTS				
		BILLETIQUE + SAEIV					2015	2016	2017	2018	2019
C R E A T I O N	<b>AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP</b>					<b>1 884 000,00 €</b>	600 000,00 €	1 284 000,00 €	-	-	-
	<i>Date Délibération</i>		<i>Article</i>	<i>S/fonct</i>	<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>					
	09/04/2015		2157		15001	Acquisition					
M O D I F I C A T I O N	<i>Date Délibération</i>	<i>Motif de la révision</i>	REVISIONS				2015	2016	2017	2018	2019
	24/03/2016	Etalement					-	1 284 000,00 €	1 284 000,00 €		
	09/02/2017	Augmentation							275 000,00 €		
	29/06/2017	Augmentation	2157	0	15001	Acquisition			22 957,00 €		
							-	-			
								-			
B I L A N	<b>SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS</b>					<b>2 181 957,00 €</b>	2015	2016	2017	2018	2019
			2157	0	15001	Acquisition	600 000,00 €	-	1 581 957,00 €	-	
							-	-	-		

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 16/06/2017

600 000,00 €	2 149 809,96 €	-	-
--------------	----------------	---	---

Envoyé en préfecture le 06/07/2017  
Retour en préfecture le 06/07/2017  
Affiché le 16/06/2017  
0622461007-9-20170629-32C\_29\_06\_2017

## Autorisation de programme STATION CENTRALE BUS

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS					
STATION CENTRALE BUS						2016	2017	2018	2019	2020	
<b>C R E A T I O N</b>	<b>AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP</b>					<b>2 855 000,00 €</b>	288 400,00 €	2 566 600,00 €	- €	- €	- €
	<i>Date Délibération</i>		<i>Article</i>	<i>S/fonct</i>	<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>					
	24/03/2016	CREATION	2315		STATION BUS	Travaux	288 400,00 €	2 396 600,00 €	- €	- €	
	09/02/2017	CREATION	2153		STATION BUS	Acquisition		50 000,00 €			
	29/06/2017	CREATION	2313		STATION BUS	Travaux		120 000,00 €			
<b>M O D I F I C A T I O N</b>	<i>Date Délibération</i>	<i>Motif de la révision</i>	<b>REVISIONS</b>			<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	
	09/02/2017	Augmentation					353 400,00 €				
	29/06/2017	Diminution	2315	0	STATION BUS	Travaux	-	570 000,00 €			
			2153	0	STATION BUS	Acquisition	- €	- €			
			2313	0	STATION BUS	Travaux	- €	- €			
<b>B I L A N</b>	<b>SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS</b>					<b>2 638 400,00 €</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
			2315	0	STATION BUS	Travaux	288 400,00 €	2 180 000,00 €	- €	- €	
			2153	0	STATION BUS	Acquisition	- €	50 000,00 €	- €	- €	
			2313	0	STATION BUS	Travaux	- €	120 000,00 €	- €	- €	

POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU : 16/06/2017

288 400,00 €	2 596 031,72 €	- €	- €	- €
--------------	----------------	-----	-----	-----

16/06/2017

Envoyé en préfecture le 06/07/2017  
Reçu en préfecture le 06/07/2017  
Affiché le  
ID : 062-246201-29-20171629-32C\_29\_06\_2017

**Autorisation de programme**  
**EXTENSION CENTRE NATIONAL DE LA MER**

AUTORISATION DE PROGRAMME						CREDITS DE PAIEMENTS					
EXTENSION CENTRE NATIONAL DE LA MER						2015	2016	2017	2018	2019	
<b>C R E A T I O N</b>	<b>AP A SA CREATION ET DECLINAISON EN CP</b>					<b>78 443 939,98 €</b>	7 403 939,98 €	26 760 000,00 €	30 960 000,00 €	13 320 000,00 €	-
	<i>Date Délibération</i>		<i>Article</i>	<i>S/fonct</i>	<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>					
	17/12/2015		2313		GD NAUSICAA	Travaux	7 403 939,98 €	26 760 000,00 €	30 960 000,00 €	13 320 000,00 €	
<b>M O D I F I C A T I O N</b>	<i>Date Délibération</i>	<i>Motif de la révision</i>	<b>REVISIONS</b>			<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	
	15/12/2016	Etalement					- 13 658 921,40 €	13 658 921,40 €			
	09/02/2017	Etalement						4 618 921,40 €	4 618 921,40 €		
	29/06/2017	Augmentation	2313	0	GD NAUSICAA	Travaux		7 000 000,00 €	- 5 100 000,00 €		
			0	0	0	0	- €	- €	- €	- €	
<b>B I L A N</b>	<b>SOLDE INSCRIPTION APRES REVISIONS</b>					<b>80 343 939,98 €</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
			2313	0	GD NAUSICAA	Travaux	7 403 939,98 €	13 101 078,60 €	47 000 000,00 €	12 838 921,40 €	- €
			0	0	0	0	- €	- €	- €		

**POUR INFORMATION CUMUL DES CREDITS DISPONIBLES AU :**    16/06/2017    16 165 793,51 €    47 000 000,00 €    12 838 921,40 €    -

Envoyé en préfecture le 06/07/2017  
 Reçu en préfecture le 06/07/2017  
 Affiché le :  
 ID : 052-246200729-20170629-32C\_29\_06\_2017DE

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

**FINANCES**  
**N° 33C\_29\_06\_2017**  
**MISE EN RÉSERVE DE TAUX POUR LA CFE**

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale (CET) avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

L'augmentation de son taux est plafonnée à l'évolution la plus faible entre 2015 et 2016, soit de la taxe d'habitation des communes membres, soit des trois taxes ménages communales.

La notification tardive de l'état 1259 a exigé de la collectivité des estimations sur la variation de ces taxes communales.

Le taux maximum de droit commun s'élève à 33,65%.

Au vu du taux actuel de la CAB (33,62%), il apparaît que le taux de CFE pourrait être augmenté de 0,03 point. Il est donc proposé de mettre en réserve ce différentiel.

**Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaines – Politiques Contractuelles du 13 juin 2017 :**

**Le CONSEIL décide :**

- **de mettre en réserve le taux du différentiel au taux maximal de CFE en 2017 soit 0,03 point.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avait donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

**FINANCES**

**N° 34C\_29\_06\_2017**

**ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT  
ÉCONOMIQUE**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) gère le service public de l'assainissement économique *via* un contrat de délégation de service public (DSP) depuis janvier 2015. Jusqu'alors le droit à déduction de TVA était transféré au délégataire-fermier.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le service d'assainissement, est géré également en DSP. Ce nouveau contrat exclut tout transfert de droit à déduction de TVA conformément au décret 2015-1763 du 24 décembre 2015.

Afin d'harmoniser le régime fiscal de ces deux services, il est proposé de procéder à l'identification à la TVA du service de l'assainissement économique de la CAB.

**Après avis de la Commission Gestion des Ressources Financières et Humaines, des Politiques Contractuelles du 13 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**-de procéder à l'identification à la TVA du service de l'assainissement économique de la CAB.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## FINANCES

N° 35C\_29\_06\_2017

### RECONDUCTION DES SUBVENTIONS SUR L'EXERCICE 2017

Après le vote de la Décision Modificative, intégrant notamment les crédits à inscrire pour les engagements de subventions de 2016, il est proposé d'autoriser les versements lorsque ces subventions ont été engagées par conventions sur l'exercice précédent selon le tableau ci-joint.

*Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaines – Politiques contractuelles, du 13 juin 2017 :**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'autoriser le versement des subventions telles que détaillées dans le tableau joint par article budgétaire, bénéficiaire et objet.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>52</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

## BUDGET PRINCIPAL

GEST°	FCT°	NATURE	OPERATION	SERVICE	BENEFICIAIRE	LIBELLE	MONTANT
ECO	23	65737	DOCTORANTS	ESUP	PMCO / SMCO	Bourse aux doctorants (2011/2016) – dispositif 2 – promo 3 / 3 <sup>e</sup> année – solde 2015/2016	8 151,96 €
						Bourse aux doctorants (2014/2019) – dispositif 3 – promo 1 / 2 <sup>e</sup> année – solde 2015/2016	16 244,39 €
						Bourse aux doctorants (2014/2019) – dispositif 3 – promo 2 / 1 <sup>e</sup> année – solde 2015/2016	15 607,57 €
						Bourse aux doctorants (2014/2019) – dispositif 3 – promo 1 / 3 <sup>e</sup> année – 1 <sup>e</sup> acompte 2016/2017	16 975,81 €
						Bourse aux doctorants (2014/2019) – dispositif 3 – promo 2 / 2 <sup>e</sup> année – 1 <sup>e</sup> acompte 2016/2017	16 975,81 €
						Bourse aux doctorants (2014/2019) – dispositif 3 – promo 3 / 1 <sup>e</sup> année – 1 <sup>e</sup> acompte 2016/2017	15 559,32 €
						Solde subvention 2016 - Soutien aux frais de fonctionnement technique des installations de télé-enseignement des cours de PACES pour la période de mai 2016 à avril 2017	15 000,00 €
ECO	23	65738	-	ESUP	UNIVERSITE LILLE 2		
ECO	23	65738	COLLOCS	ESUP	ULCO (Pour le compte du Campus de la Mer)	Soutien à l'organisation du colloque « Life pêche à pied de loisir » - du 21 au 24 novembre 2016	1 100,00 €
					LA VOIX DE L'ETUDIANT	Soutien à l'organisation du salon de l'étudiant et de la formation à Boulogne sur mer – le 04 novembre 2016	2 890,00 €
SPOR	40	20421	FSEQSPOR	SPOR	AVIRON BOULONNAIS	Aide à l'achat de douze paires de pelles d'aviron	3 780,00 €
					BOULOGNE CANOE KAYAK	Achat d'une armoire pour le stockage du carburant	1 950,00 €
					BEAUMONT MAXIME	Achat de matériel d'entraînement et de compétition	2 500,00 €
SPOR	40	6574	FISA	SPOR	LESAFFRE MELANIE	Aide forfaitaire aux sportifs de haut niveau / ELITE	800,00 €
					ARUTKIN ALICE	Aide forfaitaire aux sportifs de haut niveau / SENIOR	600,00 €
					YACHT CLUB BOULONNAIS	Aide forfaitaire aux sportifs de haut niveau – Léo-Paul GENEAU / JEUNE	600,00 €
					USBCO	Aide forfaitaire aux sportifs de haut niveau – Théo LANNOY / ESPOIR	600,00 €
					SOMB	Aide forfaitaire aux sportifs de haut niveau – Gabriel GILLARD / ESPOIR	600,00 €
					ENTENTE MARITIME 62	Aide forfaitaire aux sportifs de haut niveau – Jimmy GRESSIER / ESPOIR	600,00 €
					TRIATHLON CLUB BOULONNAIS	Participation de Christophe QUIQUET au championnat du monde de triathlon Xterra – le 23 octobre 2016 à Hawaï	500,00 €
					USBCO	Aide au fonctionnement à destination de l'équipe Féminine évoluant en DN2 – Saison 2016/2017	10 000,00 €
					BOXING CLUB BOULONNAIS	Soutien au championnat d'Europe de Boxe anglaise – le 12 novembre à Boulogne sur mer	5 000,00 €
SPOR	40	6574	FCTNAUT	SPOR	SWIMMING CLUB BOULONNAIS	Solde subvention 2016 / Location des lignes d'eau à Hélicéa	4 350,00 €
SPOR	40	6574	ACTNAUT	SPOR	CLUB NAUTIQUE DE WIMEREUX	Solde subvention 2016 / Activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse	1 376,00 €
DSOL	520	6574	COHSOC	DSOL	ESPACE CARNOT DE LE PORTEL	Solde subvention 2016 – Convention de sortie 2015 / 2017 – Aide au fonctionnement	2 000,00 €
					CENTRE SOCIAL DE BOULOGNE SUR MER	Solde subvention 2016 – Convention de sortie 2015 / 2017 – Aide au fonctionnement	2 000,00 €
DSOL	520	6574	EMPLOI	DSOL	ATELIER CREATIF	Solde subvention 2016 – Soutien aux ateliers et chantiers d'insertion	4 000,00 €
AG	820	20421	-	URBA	BOULOGNE DEVELOPPEMENT	Subvention exceptionnelle d'équipement	60 000,00 €
ECO	90	20421	-	ECO	CRIAC (Centre de Ressources Informatique pour les Associations et les Collectivités)	ISS / Récupération et reconditionnement de parcs informatiques pour en faire dons aux associations	5 000,00 €
ECO	90	6574	ESS	ECO	APMCB (Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais)	Solde ESS / Soutien 2016 à la monnaie complémentaire « Bou'Sol » dans le Boulonnais	3 000,00 €
					CIGALES DU NORD-PAS-DE-CALAIS	Solde ESS / Soutien 2016 au pôle de la finance solidaire	1 080,00 €
					NATURE LIBRE	ISS / Organisation régulière de nettoyages des plages	5 000,00 €
ECO	90	6574	-	ECO	AQUIMER	Solde enveloppe à la gestion de projets 2015	13 680,00 €
						Solde pour le soutien du projet Sobri'aa (enveloppe 2015)	20 412,00 €
						Soutien à la gestion de projets 2016	47 700,00 €
							<b>305 632,86 €</b>

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHET - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## FINANCES

N° 36C\_29\_06\_2017

### BUDGETS M14 : DURÉES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES

Conformément à l'instruction M14, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) amortit les subventions d'équipement versées en fonction de la nature de leur destination : les biens mobiliers sur 5 ans et les biens immobiliers sur 15 ans.

Les décrets n°2015-1648 et 1646 du 29 décembre 2015 viennent modifier ces règles d'amortissement. En effet, les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont désormais la possibilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- de porter la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 30 ans, lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations,
- de porter la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 40 ans, lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Dans ces conditions, afin d'alléger la charge des dotations aux amortissements consécutives aux subventions d'équipements versées, il est proposé de procéder à la modification des durées d'amortissement comme suit :

- 30 ans pour les subventions d'équipements affectées à des bâtiments et installations ; pour la CAB, elles correspondent notamment aux financements des études et travaux dans le cadre de la lutte contre les inondations, à la Dotation de Solidarité Communautaire d'Équipement (DSCe), aux fonds logement, aux fonds FISA immobiliers, aux aides économiques, y compris les fonds pour le développement portuaire, etc.
- la durée de 5 ans continue quant à elle de s'appliquer pour l'amortissement des subventions d'équipement affectées aux biens mobiliers (les soutiens dans le cadre de l'investissement social et solidaire, les participations aux équipements des clubs nautiques et véliques, etc).

Par ailleurs, les décrets en question permettent désormais aux communes et EPCI de neutraliser les charges de dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées. Compte tenu de l'allongement des durées d'amortissement et de l'intérêt que représente l'amortissement pour couvrir le capital emprunté, il est proposé de ne recourir à la neutralisation que dans la mesure où les nouvelles dotations nécessiteraient une hausse de la pression fiscale.

Il est rappelé que ces dispositions ne s'appliquent qu'à la M14 donc à certains budgets de la collectivité dont le budget principal. Les budgets M4 (Transport, Centre National de la Mer, Crématorium, Piscine-Patinoire, Eau, Assainissement et Assainissement Économique) demeurent plus contraints dans les règles d'équilibre budgétaire et d'amortissement.

**Après avis de la commission Gestion des Ressources Humaines et Financières, des Politiques Contractuelles du mardi 13 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**-d'appliquer les règles d'amortissement telles que reprises ci-dessus pour les subventions d'équipement versées à compter de 2017.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Loup LESAFFRE**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

**RESSOURCES HUMAINES**  
**N° 37C\_29\_06\_2017**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pour tenir compte des évolutions des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et des besoins qui en découlent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**FILIERE TECHNIQUE**

**Catégorie A**

-Création d'un poste d'ingénieur hors classe en vue de l'accompagnement du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence «Réseaux d'assainissement».

**Catégorie C**

-Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal au sein du service Entretien et rénovation du patrimoine

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

**Catégorie A**

-Création d'un poste d'Attaché territorial Responsable de la Présidence de la CAB.

-Création d'un poste d'Attaché territorial en charge de la commande publique

**Après avis de la commission Gestion des Ressources Financières et Humaines, des Politiques Contractuelles du 13 juin 2017,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Bertrand DUMAINE**  
**Le Conseiller Délégué de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20170629-37C\_29\_06\_2017-DE

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## POLITIQUES CONTRACTUELLES

N° 38C\_29\_06\_2017

### ACCORD-CADRE CAB - RÉGION HAUTS-DE-FRANCE - POLITIQUE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES 2016-2021

La Région Hauts de France s'est dotée d'outils financiers qui contribueront à la mise en œuvre de sa nouvelle politique en matière d'aménagement du territoire pour la période 2016-2021 à travers :

- un fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines ;
- un fonds d'aide aux projets d'agglomération ;
- un fonds d'appui à l'aménagement des territoires ;
- un fonds de redynamisation rurale.

Dans ce cadre, des premiers projets tels que l'extension des capacités de plaisance dans le bassin Napoléon, la tranche conditionnelle de l'extension de Nausicaa, la stratégie Éperon-Gare maritime, la réalisation d'aménagements thalasso-thermiques, la reconstruction d'un espace culturel et associatif à Wimille ou la construction d'un hôtel d'entreprises halieutiques ont été fléchés au sein des programmations opérationnelles.

La Région a également posé le principe d'espaces d'échanges avec les territoires infra-régionaux à travers 9 espaces de dialogue. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) appartient ainsi à l'espace de dialogue Littoral Côte d'Opale. La Région propose donc de formaliser le partenariat avec l'espace de dialogue Littoral Côte d'Opale sous la forme d'un accord-cadre.

Cet accord présente :

- le cadre d'orientations stratégiques faisant accord entre la Région et l'espace de dialogue ;
- les conditions de mobilisation du dispositif régional ainsi que les clés de priorisation retenues par le territoire pour définir ses programmations opérationnelles ;
- les modalités de pilotage partenarial du dispositif ;
- les modalités de réalisation d'un état des lieux partagé des ressources locales en ingénierie territoriale pour accompagner la mise en œuvre du dispositif.

#### **Le CONSEIL décide**

**- d'approuver les principes, le contenu et les modalités de mise en œuvre de cet accord-cadre ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>52</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 062-246200729-20170629-38C\_29\_06\_2017-DE

**Claude ALLAN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 39C\_29\_06\_2017

### SYMSAGEB-MODIFICATION DES STATUTS-DÉSIGNATION

Suite aux modifications concernant plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres, des changements ont été apportés aux statuts du SYMSAGEB lors du comité syndical du 07 février 2017. Ces modifications concernent :

- article 3 : périmètre d'adhésion
- article 11 : répartition des sièges.

Cette modification a pour effet de passer le nombre de délégués de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de 14 à 13. La représentation a en effet été re-calculée sur la base des nouveaux chiffres 2017 de population de l'agglomération.

Pour rappel, actuellement, les 14 délégués sont : Philippe BEAUJARD (suppléant, Jacques POCHET), Christian BALY (suppléant, Jean-Pierre PONT), Jean-Loup LESAFFRE (suppléante, Laurence COLLAS-HURTREL), Joël FARRANDS (Suppléant, Patrice QUETELARD), Kaddour-Jean DERRAR (suppléante, Laurence DEWALLE), Bertrand DUMAINE (suppléante, Patricia DUHAMEL), Yves HENNEQUIN (suppléante, Madeleine BENOUSSAR), Dominique GODEFROY (suppléante, Hélène TIERTANT), Daniel PARENTY (suppléante, Brigitte PASSEBOSC), Francis RUELLE (suppléant, Didier DUCLOY), Antoine LOGIE (suppléant Charles FONTAINE), Jacques BERTELOOT (suppléant Guy FEUTRY), Jean-Renaud TAUBREGEAS (suppléant, Patrick COPPIN), Jacques LANNOY (suppléante, Évelyne PORTOLAN).

Il y a donc lieu de procéder à la désignation de 13 délégués (et 13 suppléants) pour représenter la CAB au comité syndical du SYMSAGEB.

-----  
Monsieur le Président propose les candidatures :

**En tant que titulaires** : Philippe BEAUJARD, Jacques BERTELOOT, Kaddour-Jean DERRAR, Bertrand DUMAINE, Joël FARRANDS, Dominique GODEFROY, Yves HENNEQUIN, Jacques LANNOY, Jean-Loup LESAFFRE, Antoine LOGIE, Daniel PARENTY, Francis RUELLE, Jean-Renaud TAUBREGEAS.

**En tant que suppléants** : Madeleine BENOUSSAR, Laurence COLLAS-HURTREL, Patrick COPPIN, Laurence DEWALLE, Didier DUCLOY, Patricia DUHAMEL, Guy FEUTRY, Charles FONTAINE, Patrice QUETELARD, Brigitte PASSEBOSC, Jacques POCHET, Evelyne PORTOLAN, Hélène TIERTANT.

***Par application combinée des articles L 5211-1 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, « le conseil [communautaire] peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».***

***Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.***

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver les statuts du SYMSAGEB modifiés lors du comité syndical en date du 07**

février 2017 ;

- de désigner pour représenter la CAB au comité syndical du SYMSAGEB :

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20170629-39C\_29\_06\_2017-DE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Philippe BEAUJARD	Madeleine BENOUSSAR
Jacques BERTELOOT	Laurence COLLAS-HURTREL
Kaddour-Jean DERRAR	Patrick COPPIN
Bertrand DUMAINE	Laurence DEWALLE
Joël FARRANDS	Didier DUCLOY
Dominique GODEFROY	Patricia DUHAMEL
Yves HENNEQUIN	Guy FEUTRY
Jacques LANNOY	Charles FONTAINE
Jean-Loup LESAFFRE	Patrice QUETELARD
Antoine LOGIE	Brigitte PASSEBOSC
Daniel PARENTY	Jacques POCHET
Francis RUELLE	Evelyne PORTOLAN
Jean-Renaud TAUBREGEAS	Hélène TIERTANT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**  
**Le Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

**JEUDI 29 JUN 2017  
19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâteau-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 40C\_29\_06\_2017

### DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT - FINANCES

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, excepté un certain nombre de domaines et sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires et autorisations de virements décidées par le Conseil. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des pouvoirs exercés par délégation de l'organe délibérant.

Par une délibération en date du 21 décembre 2016, le Conseil a délégué un certain nombre de pouvoirs au Président.

La gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) ainsi que l'évolution des instructions budgétaires et comptables nécessitent une mise à jour régulière de l'actif de la CAB. Les transferts passés et à venir vont renforcer la récurrence de décisions à prendre pour mettre à jour cet état d'actif.

Par souci d'efficacité et comme le permet l'article L.5211-10 du CGCT, il est proposé que le Conseil :

- autorise le Président à arrêter la méthodologie et les principes de gestion patrimoniale dans le respect de la réglementation et dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- autorise le Président à signer les décisions nécessaires à la mise à jour de l'actif de l'ensemble des budgets rattachés à la collectivité.

#### Le CONSEIL décide :

- de charger le Président par délégation d'effectuer les opérations suivantes :

- **Arrêter la méthodologie et les principes de gestion patrimoniale dans le respect de la réglementation et dans la limite des crédits ouverts au budget ;**
- **Signer les décisions nécessaires à la mise à jour de l'actif de l'ensemble des budgets rattachés à la collectivité.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

**Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

**Avaient donné pouvoir :**

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

**Étaient absents :**

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 41C\_29\_06\_2017

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - MODIFICATION DES ARTICLES 8 ET 16

Par une délibération en date du 27 juin 2014 et suivant le renouvellement des conseils municipaux et communautaires intervenu en mars et avril 2014, le Conseil communautaire a adopté son règlement intérieur.

Au cours du présent mandat, le règlement a été modifié à deux reprises pour tenir compte de la modification du nombre et de l'intitulé des commissions (article 24).

Par un courrier en date du 10 avril 2017, le contrôle de légalité a adressé à la CAB des observations à propos des articles 8 et 16 du règlement.

L'article 8 concerne le huis clos qui peut être décidé à la demande, en effet, de 5 membres pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (article L. 5211-1 du CGCT) et non de trois membres comme indiqué dans le règlement, dispositif qui est valable pour les communes (article L. 2121-18 CGCT). Il est donc proposé une nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'article 8 - ACCES ET TENUE DU PUBLIC comme suit :

***Les séances du conseil communautaire sont publiques. Néanmoins sur la demande de cinq membres ou du Président, le conseil communautaire peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos (L. 5211-11 CGCT).***

L'article 16 concerne les débats budgétaires, il est ainsi rédigé :

« Le budget de la CAB est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire dans les conditions prévues aux articles L. 5211-1 et L. 2312-1 du CGCT.

La convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses de recettes et les dépenses d'investissement ».

Cet article 16 renvoie précisément à l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, et les Conseillers communautaires peuvent donc aisément s'y référer pour connaître les nouvelles conditions relatives au débat sur le rapport d'orientation budgétaire. Pour plus de clarté, le second paragraphe relatif au contenu du rapport pourra valablement être supprimé afin de ne conserver que le renvoi aux articles L. 5211-1 et L. 2312-1 du CGCT.

Il est donc proposé la suppression du deuxième paragraphe de l'article 16 ainsi que la modification du titre de l'article 16 qui devient « DEBATS ET VOTE BUDGETAIRES » :

***Le budget de la CAB est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire dans les conditions prévues aux articles L. 5211-1 et L. 2312-1 du CGCT.***

**Le CONSEIL décide :**

- d'approuver la nouvelle rédaction des articles 8 et 16 du règlement intérieur de la CAB selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**  
**Le Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 29 JUN 2017**

**19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Régine SPLINGARD - Boulogne-sur-mer  
Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Odette CAEROU - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Max PAPYLE - Boulogne-sur-mer  
Raymonde FASQUEL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Bruno CROQUELOIS - Boulogne-sur-mer  
Thérèse GUILBERT - Outreau  
Adam MAGNIER - Outreau  
Josiane CHOCHOIS - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Madeleine BENOUSSAR - Outreau  
Christophe HADOUX - Outreau  
Christian BALY - Saint Martin Boulogne  
Olivier CABOCHE - Saint Martin Boulogne

Patricia DUHAMEL - Saint Martin Boulogne  
Christian PONCHE - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel  
Laurence DEWALLE - Le Portel  
Laurent FEUTRY - Le Portel  
Francis RUELLE - Wimereux  
Loïc CHEUVA - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Jean-Pierre PONT - Neufchâtel-Hardelot  
Jean-Loup LESAFFRE - Saint Léonard  
Jacques POCHE - Hesdin l'Abbé  
Bernard GRARE - La Capelle  
Daniel PARENTY - Baincthun  
Patrice QUETELARD - Dannes  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jacques BERTELOOT - Pernes-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Jean-Charles LEFEVRE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Charles FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude ALLAN - Boulogne-sur-mer  
Marie-Claude ZIEGLER - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Marc LEFEVRE - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Evelyne PORTOLAN - Wimereux, donnant pouvoir à Francis RUELLE - Wimereux  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage, donnant pouvoir à Bertrand DUMAINE - Isques  
Kaddour-Jean DERRAR - Condette, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Guy FEUTRY - Nesles, donnant pouvoir à Jacques LANNOY - Echinghen

## Étaient absents :

Lucile BAYARD - Boulogne-sur-mer  
Philippe-Jean ROUSSEAUX - Boulogne-sur-mer  
Daniel GEST - Outreau  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jean-Claude ETIENNE**

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**N° 44C\_29\_06\_2017**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**CAB - ENERGY OBSERVER**

*Energy Observer*, ancien catamaran de course est le premier navire au monde capable de produire son hydrogène à partir de l'eau de mer, grâce aux énergies renouvelables : éolienne, solaire, hydrolienne. Une prouesse technologique made in France, rendue possible grâce à la collaboration de navigateurs, architectes et ingénieurs du CEA-Liten en charge de l'architecture énergétique du bateau.

*Energy Observer* s'inscrit dans la lignée des grands projets à vocation technologique, sociétale et environnementale, avec pour vocation de contribuer à la recherche et développement et de porter un message en faveur de la protection de l'environnement. Peuvent être cités dans ce sens la goélette Tara, qui parcourt les océans depuis 2007 pour la science et pour la défense de l'environnement, Solar Impulse, le premier avion solaire, ou encore PlanetSolar, le premier catamaran à avoir fait un tour du monde uniquement à l'énergie solaire en 2012, en escale à Boulogne-sur-Mer en 2014.

*Energy Observer*, soutenu par l'UNESCO, va ainsi naviguer en totale autonomie, sans émission de gaz à effet de serre ni particules fines. L'ambition d'*Energy Observer* est de devenir un symbole de la transition écologique.

Mis à l'eau le 07 avril dernier à Saint-Malo, *Energy Observer* va réaliser un challenge technologique et historique : une odyssée de 6 ans, visitant 50 pays et effectuant 101 escales à travers le monde. Cette expédition aura pour objectif de réconcilier l'écologie et la technologie et de démontrer qu'il est possible de réduire l'impact humain sur l'environnement,

L'expédition sera menée par Victorien ERUSSARD, coureur au large et officier de marine marchande, et Jérôme DELAFOSSE, explorateur et réalisateur de documentaires.

En 2017 *Energy Observer* fera plusieurs escales en France, avant t'entamer son tour du monde. Après son baptême qui aura lieu à Paris début Juillet, *Energy Observer* a choisi Boulogne-sur-Mer pour sa première escale du 22 au 30 juillet prochain et propose au territoire de devenir partenaire de cette odyssée.

Au delà du navire à quai, *Energy Observer* déploie un village qui sera positionné sur l'Éperon durant toute la durée de l'escale. Le village vitrine de cette odyssée sera accessible au grand public. Il permettra aux habitants de l'agglomération, aux entreprises, aux partenaires et acteurs locaux intéressés aux nouvelles technologies, aux énergies renouvelables et à la protection des océans, de vivre une expérience unique et inédite à la fois divertissante et éducative.

Cet événement sera par ailleurs l'occasion pour l'agglomération de valoriser actions, engagements et innovations en faveur du développement durable et de la transition écologique, d'échanger et partager compétences et expériences.

Afin de soutenir cette odyssee *Energy Observer*, il est proposé d'apporter un concours financier à hauteur de 15000€ sous forme d'une « convention de partenariat » avec contreparties promotionnelles (signalétiques, multimédia, site web, relations publiques, relations presses), pour l'accueil de son escale à Boulogne-sur-Mer.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire 023.6574), le partenariat entre la CAB et l'*energy observer* sera traduit par une « convention de partenariat » qui précisera les modalités de versement de la subvention.

***Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.***

**Le CONSEIL décide :**

**- d'accorder une subvention à hauteur de 15 000 € à Energy Observer pour la venue du catamaran autonome en énergie du 22 au 30 juillet 2017.**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les modalités de versement de la subvention**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**  
**Le Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# **III**

**DECISIONS**

**DU PRESIDENT**

**DU 05 AU 07 JUILLET 2017**

2017\_137

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour toute décision concernant les conventions emportant occupation du domaine privé,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Madame Thérèse Guilbert pour toute question relative au développement et rayonnement culturel

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : La Communauté d'agglomération du Boulonnais organise les 29 et 30 Septembre 2017, le Festival Poulpaphone sur la Zone Industrielle de Garromanche. Des espaces sont prévus sur le site du festival pour des services de bar et restauration moyennant une redevance.

Article 2 : Le montant forfaitaire de la redevance est de :

- 500 €/jour pour les prestataires de boissons dans le bar central,
- 250 €/jour pour les autres prestataires de boissons dans les bars annexes,
- 200 €/jour pour les prestations de restauration,
- 50 €/jour pour le prestataire « boissons chaudes » itinérant et les prestataires entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 062-246200729-20170705-2017\_137-CC

Boulogne sur Mer, le 05 juillet 2017

Thérèse GUILBERT  
La Vice-Présidente  
en charge du développement et du rayonnement  
culturel

*Transmise au contrôle de légalité le : 05 juillet 2017*

*Publiée le :*

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

2017\_143

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire et réviser les loyers immobiliers.

Vu l'arrêté du 06 janvier 2017 portant délégation de fonction à M. Kaddour-Jean DERRAR,

Considérant que l'histoire Napoléonienne dans le Boulonnais représente un atout pour la valorisation et l'attractivité du territoire,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : de prêter, le 17 juin 2017, le rez-de-chaussée de ses « appartements de l'Empereur » situés Château de Pont-de-Briques à Saint-Léonard auprès de l'association « Les chevaliers du Comté de Boulogne » représentée par M. Jean-Pierre Pochet, pour la reconstitution d'une réunion d'État-major 1er Empire afin de réaliser des photographies pour l'illustration d'un ouvrage à propos du 1er Empire sur notre littoral,

Article 2 : de conclure avec l'association « Les chevaliers du Comté de Boulogne » une convention qui régit les modalités de ce prêt

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

Boulogne sur Mer, le 05 juillet 2017

Kaddour-Jean DERRAR  
Le Vice-Président  
en charge de l'aménagement du territoire, de la  
stratégie d'urbanisme et du développement rural

*Transmise au contrôle de légalité le : 06 juillet 2017*

*Publiée le :*

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire et réviser les loyers immobiliers.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2015 modifiant la délibération du 12 décembre 2014 portant sur un nouveau mode de fonctionnement des Pépinières de la CAB et une nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2015,

Vu la convention d'hébergement du 19 juillet 2013,

Vu l'avenant n°1 du 21 août 2014,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais poursuit une politique en matière de développement économique via l'immobilier d'entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le lancement des sociétés en création ou en développement, la CAB propose, au travers d'un hébergement au sein de la pépinière, des bureaux et ateliers, un accompagnement, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une série de prestations de services,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

**Article 1** : de signer, l'avenant n°2 à la convention d'hébergement avec l'entreprise individuelle STEVENS FIEVET, l'autorisant à proroger, au-delà des 48 mois maxi, sa durée d'hébergement à la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, pour une période d'un mois non renouvelable, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et selon les conditions tarifaires suivantes :

**Atelier n° 2 de 80,85 m<sup>2</sup> :**

- du 1er/07/2017 au 31/07/2017 : **Majoration 1er trimestre : 10 %**

80,85 m<sup>2</sup> x 5,68 €/M<sup>2</sup>/mois = 459,23 €\* HT/MOIS x 10 % = **505,15 € HT/MOIS**

\*Tarifs arrêtés au 1er janvier 2017, pouvant être révisés

**Article 2** : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 10 juillet 2017

Frédéric CUVILLIER  
Le Président

*Transmise au contrôle de légalité le : 10 juillet 2017*  
*Publiée le :*

2017\_147

## Décision du Président

### **Réalisation de trois prêts à taux fixe de marché d'un montant total de 5 165 000 € auprès de la Société Générale pour le financement de son programme d'investissements 2017.**

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour réaliser dans les limites fixées par le Conseil, des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Jean-Loup LESAFFRE, vice-président, pour toute question relative aux finances,

Vu la proposition faite par la Société Générale,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### **DECIDE**

Article 1 : De contracter auprès de la Société Générale trois emprunts «Taux fixe de marché» d'un montant total de 5 165 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant total : 5 165 000 euros**
- **Durée** : Les prêts sont consentis jusqu'au 01/09/2037 et s'amortiront sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 01/09/2017.
- **Aucun frais de dossier**

### **Phase de mobilisation à caractère revolving : non**

**Phase de consolidation** : D'un commun accord entre la Société Générale et la Communauté d'agglomération du Boulonnais, il est décidé de procéder à la mise en place de trois prêts/tirages de consolidation à «Taux Fixe de Marché» selon les conditions présentées ci-dessous :

### **Contrat n°1 :**

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

- Montant : 1 575 000 euros
- Date de départ : 01/09/2017
- Maturité : 01/09/2037 (durée 20 ans)
- Amortissement : Trimestriel - Progressif
- Date de première échéance : 01/12/2017
- Base de calcul : exact / 360
- Taux d'intérêts : 1,58 % du 01/09/2017 au 01/09/2037
- Affectation : budget principal

**Contrat n°2 :**

- Montant : 2 640 000 euros
- Date de départ : 01/09/2017
- Maturité : 01/09/2037 (durée 20 ans)
- Amortissement : Trimestriel - Progressif
- Date de première échéance : 01/12/2017
- Base de calcul : exact / 360
- Taux d'intérêts : 1,58 % du 01/09/2017 au 01/09/2037
- Affectation : budget transports urbains

**Contrat n°3 :**

- Montant : 950 000 euros
- Date de départ : 01/09/2017
- Maturité : 01/09/2037 (durée 20 ans)
- Amortissement : Trimestriel - Progressif
- Date de première échéance : 01/12/2017
- Base de calcul : exact / 360
- Taux d'intérêts : 1,58 % du 01/09/2017 au 01/09/2037
- Affectation : budget économique

**Soulte de rupture des conditions financières** : L'emprunteur devra régler à la SG une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la SG résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt, du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

la soule de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la SG, ledit gain sera reversé par la SG à l'Emprunteur.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 07 juillet 2017

Jean-Loup LESAFFRE  
Le Vice-Président  
en charge de la gestion des ressources financières,  
du budget, de l'évaluation des politiques publiques

*Transmise au contrôle de légalité le : 07 juillet 2017*  
*Publiée le :*

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

2017\_149

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire et réviser les loyers immobiliers.

Considérant que la CAB poursuit une politique en matière de développement économique et, à ce titre, propose en location une offre d'immobilier économique,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le développement des entreprises sur le territoire boulonnais par le biais d'une offre locative adaptée,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

- **Article 1** : de signer avec la société PETIT PIERRE un avenant n°2 au bail dérogatoire du 13 mars 2017 pour un immeuble à usage industriel d'une surface hors œuvre nette de 14.619 m<sup>2</sup>, situé à **HESDIN L'ABBE (62360), Parc Paysager d'Activités de LANDACRES**, avec les fonds et terrains en dépendant pour une contenance de 38.175 m<sup>2</sup>, pour une prolongation jusqu'au 15 août 2017.
- **Article 2** : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.
- **Article 3** : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 10 juillet 2017

Frédéric CUVILLIER  
Le Président

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 062-246200729-20170710-2017\_149-CC

*Transmise au contrôle de légalité le : 10 juillet 2017*

*Publiée le :*

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

2017\_150

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance 2015-899 et le décret 2016-360,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016 portant attributions déléguées à Monsieur le Président, dans le cadre de l'exécution d'un marché public, entériner le changement de dénomination sociale d'un contractant,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant délégation de fonction à Monsieur Jacques POCHE, Vice-Président en charge de la commande publique.

Considérant le jugement du 10 mars 2017 pour la liquidation judiciaire de la société EPHERMIS titulaire du marché n°2016/648 relatif à la location de bâtiments modulaires sur la zone industrielle de l'Inquétrie de Saint-Martin-Boulogne

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : la passation d'un contrat de la location de bâtiments modulaires implantés rue Pierre Martin à Saint-Martin-Boulogne à l'entreprise COUGNAUD SERVICES, à l'origine sous-traitant du marché n°2016/648.

Article 2 : la location de cet espace modulaire d'une surface de 422m<sup>2</sup> pour la période du 10/03/17 au 10/06/18 c'est-à-dire 15 mois pour un montant net HT de 88 346,40 euros soit 53 622 euros de loyer et 20 000 euros de démontage, grutage et rapatriement.

Article 3 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le

 SLOW

ID : 062-246200729-20170705-2017\_150-CC

Boulogne sur Mer, le 05 juillet 2017

Jacques POCHE  
Le Vice-Président  
en charge de la commande publique

*Transmise au contrôle de légalité le : 10 juillet 2017*

*Publiée le :*

*La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [ccaubriere@agglo-boulonnais.fr](mailto:ccaubriere@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)